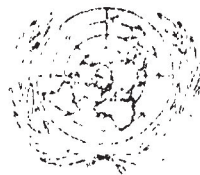




NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



Distr.  
GENERALE

A/AC.109/722  
27 octobre 1982

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION NOV 3 1982

EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA  
DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE  
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

UN/SA COLLECTION

RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES  
A MONTSERRAT, 1982

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION .....	1 - 11	3
A. Mandat .....	1 - 5	3
B. Composition de la Mission de visite .....	6 - 7	3
C. Itinéraire .....	8	4
D. Remerciements .....	9 - 11	4
I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TERRITOIRE .....	12 - 32	5
A. Description générale .....	13 - 14	5
B. Evolution constitutionnelle et politique .....	15 - 21	5
C. Situation économique .....	22 - 27	7
D. Situation sociale .....	28 - 32	8
II. ACTIVITES DE LA MISSION DE VISITE .....	33 - 237	9
A. Réunion avec le Gouverneur et le Ministre principal .....	33 - 48	9
B. Réunion avec le Conseil exécutif .....	49 - 58	11
C. Réunion avec le Conseil législatif .....	59 - 70	14
D. Réunion avec le Conseil chrétien des églises ....	71 - 80	16
E. Entretiens avec le Ministre principal .....	81 - 92	17
F. Réunion avec les associations de fonctionnaires .	93 - 104	19

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrapes</u>	<u>Pages</u>
G. Entretien avec le Ministre de l'éducation, de la santé et des services communautaires .....	105 - 130	22
H. Entretiens avec le Ministre des communications et des travaux publics .....	131 - 138	25
I. Réunion avec les délégations syndicales .....	139 - 144	26
J. Réunion avec la Public Service Commission .....	145 - 157	27
K. Réunion avec la Chambre de commerce .....	158 - 170	29
L. Réunion avec les membres du Progressive Democratic Party .....	171 - 183	32
M. Visite à l'Autorité portuaire .....	184 - 191	34
N. Entretien avec le Ministre de l'agriculture, du commerce, de l'aménagement du Territoire et du logement .....	192 - 209	35
O. Réunion publique du 26 août 1982 .....	210 - 237	38
III. ENTRETIENS TENUS A LONDRES .....	238 - 265	43
A. Rencontre avec M. Cranley Onslow, ministre d'Etat au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, et avec d'autres personnalités ....	238 - 250	43
B. Entretien avec des responsables du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth .....	251 - 265	45
IV. OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....	266 - 291	47
A. Evolution politique et constitutionnelle .....	266 - 274	47
B. Situation économique et sociale .....	275 - 291	49
CARTE DE MONTSERRAT .....		52

## INTRODUCTION

### A. Mandat

1. L'Assemblée générale continue de souligner l'importance que revêtent les missions de visite lorsqu'on veut évaluer la situation dans les petits territoires pour lesquels les informations reçues sont dans le meilleur des cas limitées. Ces missions permettent au Comité spécial d'obtenir directement des renseignements sur la situation dans ces territoires et sur les vœux et les aspirations de la population dans les territoires visités au sujet de leur futur statut politique.
2. A sa trente-sixième session, l'Assemblée générale, au paragraphe 12 d) du dispositif de sa résolution A/Res/36/68, a prié le Comité spécial de continuer à accorder une attention particulière aux petits territoires, notamment en y envoyant des missions de visite, selon qu'il conviendra, et de recommander à l'Assemblée générale les mesures les plus appropriées à prendre pour permettre à leurs populations d'exercer leur droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance.
3. Par la suite, dans une note verbale datée du 28 juillet 1982 adressée au Président du Comité spécial (A/AC.109/705), le Représentant permanent par intérim du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, a invité au nom de son gouvernement, le Comité à envoyer une mission de visite à Montserrat.
4. A sa 1216<sup>ème</sup> séance, le 5 août 1982, le Comité spécial, prenant note avec appréciation de cette invitation, a prié le Président de désigner les membres de la Mission de visite.
5. Conformément à la décision prise par le Comité spécial à sa 1216<sup>ème</sup> séance et sur la base des consultations tenues à ce sujet, le Président du Comité spécial a fait savoir aux membres du Comité, le 11 août, que la mission de visite que l'on envisageait d'envoyer à Montserrat, serait composée des représentants de la Côte d'Ivoire (président), de la République-Unie de Tanzanie et du Venezuela.

### B. Composition de la Mission de visite

6. La composition de la Mission était la suivante :
  - M. Lobognon Pierre Yere (Côte d'Ivoire), président
  - M. Shani Omari Lweno (République-Unie de Tanzanie)
  - Mme Maria Eugenia Trujillo (Venezuela)
7. Les membres suivants du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ont accompagné la Mission : Mme Joan Seymour, secrétaire principale; M. José da Silva Campino, spécialiste des questions politiques; Mme Grace Jackman et M. Jesus Menjon, interprètes; Mme Esther Sloan, fonctionnaire d'administration; et Mme Jennifer Lee-De Laurentis, secrétaire.

### C. Itinéraire

8. La Mission a quitté New York le 23 août 1982 et elle est arrivée à Montserrat le même jour dans l'après-midi. Elle a été accueillie à l'aéroport par le Gouverneur, le Ministre principal et d'autres membres du Gouvernement du Territoire. Le jour de l'arrivée et le 27 août, jour du départ de la Mission, le Président de la Mission a été interviewé par la radio et la presse locales. Pendant son séjour dans le Territoire, la Mission s'est entretenue avec des fonctionnaires, des représentants des collectivités et du public. Après son retour à New York, la Mission s'est rendue à Londres le 7 septembre pour tenir des consultations avec le Gouvernement britannique.

### D. Remerciements

9. Les membres de la Mission tiennent à exprimer leurs remerciements au Gouvernement du Royaume-Uni pour toute la coopération et l'assistance qu'il leur a apportées ainsi que pour l'amabilité et l'obligeance qu'il leur a témoignées lors de ses consultations à Londres. Ils tiennent également à remercier M. Michael W. Maclay, de la Mission permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a accompagné la Mission de visite lorsqu'elle s'est rendue dans le Territoire et qui lui a apporté une aide inappréciable.

10. Les membres de la Mission souhaitent également exprimer leur profonde gratitude au Gouvernement et à la population de Montserrat pour la coopération qu'ils leur ont apportée et pour la chaleur de leur accueil.

11. Ils tiennent en particulier à remercier M. David Kenneth Dale, gouverneur de Montserrat, M. John A. Osborne, ministre principal et ministre des finances ainsi que les autres fonctionnaires du Territoire et membres des Conseils exécutif et législatif.

## I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE TERRITOIRE

12. Les renseignements généraux sur Montserrat figurent dans le document de travail établi par le Secrétariat pour la session de 1982 du Comité spécial (A/AC.109/686). Des informations supplémentaires figurent ci-après.

### A. Description générale

13. Montserrat est située à 43 kilomètres au sud-ouest d'Antigua et à 64 kilomètres environ au nord-ouest de la Guadeloupe. Cette île, dont la longueur maximum est de 18 kilomètres et la largeur maximum de 11 kilomètres, couvre une superficie de 103 kilomètres carrés. Sa capitale est Plymouth.

14. D'après le dernier recensement qui a eu lieu en avril 1970, le Territoire comptait 11 498 habitants, d'ascendance essentiellement africaine ou métisse. Le Bureau de statistique de Montserrat notait que le Territoire avait perdu 669 habitants entre le recensement de 1960 et celui de 1970, en raison essentiellement de l'émigration. Le rapport préliminaire sur les résultats du recensement d'avril 1980 indiquait un chiffre de 11 606 habitants.

### B. Evolution constitutionnelle et politique

15. On se rappellera que la Constitution actuelle du Territoire, adoptée en 1960, a été amendée en 1971 et 1975. En bref, la Constitution prévoit la structure suivante : a) un gouverneur nommé par la Reine; b) un conseil exécutif, présidé par le Gouverneur et composé du Ministre principal, de trois autres ministres et de deux membres de droit (l'Attorney General et le Secrétaire aux finances); et c) un conseil législatif composé d'un Speaker, de deux membres de droit (l'Attorney General et le Secrétaire aux finances), de sept membres élus au suffrage universel des adultes dans les circonscriptions représentées par un seul candidat, et de deux membres nommés. Les ministres peuvent se voir confier toutes affaires publiques, à l'exception des affaires relatives à la justice, à la fonction publique, au maintien de la sécurité intérieure, à la vérification des comptes publics et aux affaires étrangères, domaines réservés au Gouverneur (actuellement M. David Kenneth Dale). M. H.A. Fergus, Speaker du Conseil législatif, remplace le Gouverneur lorsque celui-ci est absent.

16. Outre le Gouverneur, le Conseil exécutif est composé des membres suivants :

M. John A. Osborne, ministre principal et ministre des finances;

M. F.A.L. Margetson, ministre de l'éducation, de la santé et des services communautaires;

M. J.B. Chalmers, ministre des communications et des travaux publics;

M. N. Tuitt, ministre de l'agriculture, du commerce, de l'aménagement du territoire et du logement;

Les membres de droit du Conseil exécutif sont M. J.F. Wilson, Attorney General, et M. W.A. Ferguson, secrétaire aux finances.

## Partis politiques et élections

17. Deux partis politiques se sont présentés lors des élections générales organisées le 23 novembre 1978 : le People's Liberation Movement (PLM), dirigé par M. Osborne, et le Progressive Democratic Party (PDP), dirigé par M. Austin Bramble. Le PLM a obtenu six des sept sièges au Conseil législatif, et le siège restant, à la suite d'un ballottage entre le candidat PLM et le candidat PDP, a été attribué au candidat PLM, M. Joseph Taylor. M. Taylor étant décédé en juillet 1979, des élections partielles ont été organisées le 22 novembre 1979 pour pourvoir le siège devenu vacant. En définitive, la candidate PLM, Mme Annie Dyer, ayant obtenu la majorité des voix, a été déclarée élue.

## Statut futur du Territoire

18. Tous les détails concernant le statut futur de Montserrat figurent dans le document de travail le plus récent sur le Territoire (A/AC.109/686, par 5 à 7). On se rappellera que dans sa déclaration à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, le 28 octobre 1981 1/, le représentant du Royaume-Uni a réaffirmé une fois de plus que la politique de son gouvernement concernant les derniers Territoires dépendants continuait à se fonder sur la conviction que c'était au peuple du Territoire lui-même qu'il revenait de décider de son avenir constitutionnel. Il a souligné que le Royaume-Uni encouragerait les Territoires britanniques dépendants à accéder à l'indépendance, si tel était leur désir, et au rythme qu'ils auraient décidé.

## Fonction publique

19. Les cadres de la fonction publique du Territoire comprennent 750 fonctionnaires permanents (664 en 1979) dont 14 (six en 1979) sont des expatriés britanniques, engagés sous contrat. La politique à cet égard continue à être que les ressortissants de Montserrat remplaceront les expatriés à mesure qu'ils acquerront la formation ou les compétences requises. Les spécialistes dont les services ont été fournis dans le cadre de programmes d'assistance technique du Royaume-Uni, du Commonwealth ou des Caraïbes ne font pas partie des cadres de la fonction publique.

20. Comme il a déjà été signalé, on procède actuellement à une étude approfondie de la fonction publique, de son organisation et des besoins en matière de formation dans le but d'en améliorer l'efficacité et de maintenir les coûts à un niveau raisonnable. On espère que cette étude sera achevée d'ici 6 à 8 mois. Les traitements versés aux fonctionnaires représentent 52 p. 100 du budget total.

## Coopération régionale

21. Le Territoire a continué de participer, en tant que membre, à la Communauté et au Marché commun des Caraïbes (CARICOM) et à ses institutions associées, notamment l'Université des Indes occidentales, la Banque de développement des Caraïbes et la nouvelle Organisation des Etats des Caraïbes orientales. Il a également continué de coopérer avec d'autres pays des Caraïbes et a participé à des conférences et projets régionaux organisés par des gouvernements ou des organisations internationales pour la région des Caraïbes, dont le Groupe de coopération pour le développement économique des Caraïbes. Le Ministre principal a participé à la dernière réunion en date du Groupe, tenue du 14 au 18 juin 1982 à Washington.

### C. Situation économique

22. L'économie du Territoire repose essentiellement sur la production agricole, le tourisme, l'industrie du bâtiment et l'aide extérieure dont dépendent les pouvoirs publics pour financer les dépenses d'équipement. Jusqu'en 1980, le Territoire a dû faire appel aux subventions du Royaume-Uni pour éponger un déficit budgétaire chronique. L'industrie manufacturière, bien que d'échelle modeste, continue de grandir, procurant des devises qui sont bien nécessaires. Depuis 1980, environ 200 emplois ont été créés dans le Territoire et le secteur manufacturier absorbe à présent 14 p. 100 des travailleurs. La pêche reste sous-développée bien que le gouvernement prenne des mesures en aidant les pêcheurs à créer une coopérative et en leur donnant une formation.
23. On se rappellera que dans sa présentation du budget de 1981, le Ministre principal et Ministre des finances a signalé un essor continu de l'économie du Territoire en termes réels. Si l'on se fie à des indicateurs clefs pour le bâtiment, le tourisme et l'industrie manufacturière, l'accroissement réel en 1980 a atteint le niveau de 5 p. 100, estimé par la Banque Mondiale pour 1979. En 1981, le taux de croissance en termes réels a été de 4,6 p. 100, grâce : a) à une activité continue de l'industrie du bâtiment; b) au nombre accru de touristes et à l'acquisition d'un nouvel avion; c) à un accroissement des activités manufacturières, rendu possible par la création de nouvelles entreprises en 1980 et 1981; et d) à une augmentation de la production agricole.
24. En 1981 le produit intérieur brut (PIB) s'élevait à 55 millions de dollars des Caraïbes orientales 2/, alors qu'il n'était que de 26 millions de dollars des Caraïbes orientales en 1977. Le produit national brut par habitant, calculé par la Banque Mondiale, est passé de 920 dollars des Etats-Unis en 1978 à 1 400 dollars en 1980. De 1979 à 1981 le taux d'inflation a baissé, passant d'un taux annuel de 26 p. 100 à 7 p. 100.
25. En 1981, la valeur des exportations s'élevait à 6 millions de dollars des Caraïbes orientales, dont 3,5 millions pour les exportations de produits d'origine locale. Les importations qui ont progressé plus lentement qu'en 1980 (année où on avait enregistré un accroissement de 15 p. 100), ont atteint 51 millions de dollars des Caraïbes orientales (contre 44 millions en 1980). Grâce aux contributions étrangères à la formation de capital, aux recettes du tourisme et aux envois de fonds des ressortissants de Montserrat travaillant à l'étranger, les rentrées de devises ont au total compensé les sorties.
26. Le tourisme et le bâtiment occupent une place vitale dans le développement du Territoire. Dans son discours au Conseil législatif, le Ministre principal a signalé un accroissement modeste en 1980 du nombre de visiteurs ayant fait escale à Montserrat, accroissement qui, prévoyait-on, se poursuivrait. En 1981, 16 268 visiteurs au total se sont rendus à Montserrat; contre 15 530 en 1980. Ces visiteurs, y compris les passagers des bateaux de croisière, venaient des pays suivants : Etats-Unis d'Amérique (11 200), Caraïbes anglophones (4 600), Royaume-Uni (1 877), et Canada (1 826). Les recettes du tourisme représentent 30 p. 100 des rentrées de devises, qui ont augmenté en 1981 de 25 p. 100 par rapport à 1980, s'élevant à 14,6 millions de dollars des Caraïbes orientales (contre 11,6 millions en 1980).

27. Comme il a déjà été mentionné (voir A/AC.109/686, par. 38), le gouvernement espère créer des emplois et accroître le nombre de lits d'hôtel dans le Territoire grâce au développement d'un complexe hôtelier à Little Bay, sur la côte septentrionale de l'île. L'acquisition récente d'un avion Twin-otter a permis d'améliorer les liaisons aériennes avec le Territoire et devrait contribuer à développer le tourisme.

#### D. Situation sociale

##### Emploi

28. Le Gouvernement du Territoire a poursuivi ses efforts vers la création d'emploi en stimulant un développement intégré de l'agriculture, de l'industrie, du tourisme et du bâtiment. A la suite des mesures prises, l'économie a continué de progresser en termes réels en 1981 et le nombre des travailleurs employés a augmenté de près de 100 personnes, ce qui porte à 4 669 le nombre des personnes occupant un emploi, contre 4 574 en 1980. Le taux de chômage a baissé, passant de 6,1 p. 100 en 1980 à 5,1 p. 100 en 1981.

##### Santé publique

29. L'administration de la santé publique dans le Territoire est toujours confiée au médecin principal et à son personnel, à savoir trois médecins de district et un chirurgien. Il y a également des infirmières de district, qui ont reçu une formation de sage-femme. Les services médicaux sont assurés par l'hôpital Glendon, dont la construction a été achevée en 1977 avec une subvention du Royaume-Uni et qui dispose de 64 lits, et par 12 centres de consultation de district. Les travaux de construction d'un hospice de vieillards près de l'hôpital ont commencé, pour un coût estimatif de 750 000 dollars des Caraïbes orientales; des fonds ont été fournis par le Royaume-Uni dans le cadre de son programme d'aide.

30. Une petite école d'infirmières, dotée d'un internat, est rattachée à l'hôpital.

##### Enseignement

31. L'enseignement est dispensé gratuitement dans le Territoire à tous les enfants de 3 à 19 ans. Il y a 9 jardins d'enfants, 16 écoles primaires, 2 écoles secondaires de premier cycle, une école secondaire et un collège technique. L'enseignement secondaire comprend deux niveaux : un niveau supérieur menant à l'université et un niveau moins avancé, pour les étudiants ne souhaitant pas faire des études plus poussées, qui débouche sur un certificat général d'éducation. Les étudiants qui désirent faire des études universitaires doivent aller à l'étranger et s'inscrivent généralement à l'Université des Indes occidentales qui a des unités d'enseignement en Jamaïque, à la Barbade et à la Trinité-et-Tobago.

32. Outre les bourses que lui accorde le Royaume-Uni, le Territoire reçoit tous les ans environ 16 bourses provenant d'autres donateurs.



## II. ACTIVITES DE LA MISSION DE VISITE

### A. Réunion avec le Gouverneur et le Ministre principal

33. La Mission a rencontré le Gouverneur et le Ministre principal peu après son arrivée à Montserrat, le 23 août 1982. Le Gouverneur a accueilli la Mission et les membres du Secrétariat et a exprimé l'espoir que leur visite serait fructueuse et utile.
34. Le Ministre principal a également souhaité la bienvenue à la Mission, en exprimant l'espoir que sa visite serait couronnée de succès et lui donnerait aussi un aperçu de la vie culturelle et sociale de Montserrat.
35. Le Président de la Mission a exprimé sa gratitude au Gouverneur, au Ministre principal ainsi qu'au Gouvernement de Sa Majesté pour l'invitation de se rendre à Montserrat. Il a accepté l'invitation du Ministre principal d'observer de plus près la vie culturelle et sociale du Territoire si le temps le lui permettait.
36. Le Gouverneur a expliqué que le programme avait été organisé de façon à permettre à la Mission de s'acquitter de sa tâche, tout en conservant assez de souplesse pour que des changements puissent y être apportés sur la demande de la Mission.
37. Le Ministre principal a mentionné la Mission de visite de 1975 <sup>3/</sup>, dont il se souvenait, bien qu'il n'occupât pas à cette date les fonctions de Ministre principal. Il a demandé si des changements étaient intervenus depuis lors dans le Comité spécial et son fonctionnement, dont il serait bon qu'il fût informé. Le Président a déclaré qu'il n'y avait eu aucun changement.
38. Se référant aux élections générales de 1978, le Président a demandé au Ministre principal comment le septième siège du Conseil législatif avait été attribué, après qu'il y eût eu partage égal des voix.
39. Le Ministre principal a déclaré qu'aux termes de la Constitution, il appartenait au Ministre principal de décider; il avait donc attribué le siège au candidat qui, d'après lui, avait gagné par trois voix. En réponse à une question sur la manière dont la population réagissait au fait que tous les sièges allaient à un seul parti, le Ministre principal a dit que la population avait accepté la chose. Ce n'était pas la première fois qu'une telle situation se produisait, car cela était arrivé également en 1970. La population qui votait dans le Territoire était peu nombreuse et avait tendance à voter pour des personnes plutôt que pour un parti. Lorsque les choses n'allaient pas bien, la population votait généralement pour le parti qui n'était pas au pouvoir, comme lors de la dernière élection, où le Ministre principal était le seul membre de l'ancien gouvernement à avoir été réélu. Les électeurs votaient généralement en fonction du chef du parti et la contestation avait tendance à se situer plutôt au niveau des dirigeants qu'à celui des candidats individuels.
40. A la question de savoir si la Mission pouvait espérer trouver un point de vue différent de celui de la Mission de 1975, le Ministre principal a répondu qu'il ne le pensait pas. Montserrat ne donnait pas à l'heure actuelle la priorité à l'indépendance, mais à l'amélioration du niveau de vie. Le Ministre et ses collègues estimaient qu'avant d'accéder à l'indépendance, le Territoire devait être mieux organisé, mieux encadré et mieux aidé sur le plan technique et disposer de fonds pour le développement et pour l'éducation politique de la population. A son avis,

beaucoup d'anciens Territoires dépendants ne s'étaient pas bien préparés à l'indépendance. Montserrat avait besoin de se développer dans les domaines de l'industrie de l'agriculture et de l'éducation; l'accent serait mis sur le développement économique, mais cela n'excluait cependant pas qu'une initiative d'indépendance politique puisse être prise dans un proche avenir.

41. Quant à la question de savoir si l'indépendance serait un des thèmes de la campagne électorale en 1983, le Ministre principal ne pensait pas que cela fut l'avis général. Certaines personnes estimaient peut-être qu'une indépendance prochaine était nécessaire, mais les personnes les mieux informées ne partageaient pas cet avis.

42. En réponse à une question concernant le type de développement économique et agricole envisagé, le Ministre principal a dit qu'étant donné l'absence de ressources naturelles, Montserrat aurait besoin de l'aide du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique et du Canada pour assurer une économie viable. Il jugeait indispensable d'accélérer le développement avant l'indépendance, car il ne voulait pas après l'indépendance s'adresser à toutes sortes de sources pour obtenir de l'aide. Il comprenait le concept d'interdépendance et le considérait comme un facteur important dans les relations internationales, mais il ne pouvait cependant pas envisager l'indépendance politique avant que les buts économiques n'aient été atteints. Le calendrier pour l'indépendance dépendrait du type d'aide reçue du Royaume-Uni. Ceci était prioritaire. De l'avis du Ministre principal, le Royaume-Uni ne mettait aucun obstacle à la voie de l'accession à l'indépendance, mais n'offrait pas le montant d'aide nécessaire pour assurer le développement du Territoire dans un délai raisonnable. D'autres donateurs avaient contribué à l'aide au développement, mais ils ne s'intéressaient pas vraiment à fournir aux fins de l'indépendance économique une aide qui soit suffisante pour permettre l'indépendance politique. Le Ministre ne voulait pas que Montserrat accède à l'indépendance dans les mêmes conditions que d'autres Territoires des Antilles qui avaient ensuite connu des problèmes économiques.

43. Il était vrai que Montserrat ne recevait plus de subventions du Royaume-Uni depuis deux ans, mais elle demandait maintenant de l'aide au développement. La contribution du Royaume-Uni à cet égard devrait être plus élevée que celle versée à l'heure actuelle.

44. A la question de savoir s'il se prononcerait en faveur de l'indépendance au cours du prochain mandat au cas où son parti remporterait la victoire aux prochaines élections générales, le Ministre principal a déclaré qu'il avait déjà indiqué au Gouvernement du Royaume-Uni qu'il donnait la priorité au développement économique plutôt qu'à l'indépendance politique. Un membre du Ministère britannique des affaires étrangères du Commonwealth était venu dans le Territoire en mai dernier et le Ministre principal n'avait pas été satisfait de l'issue de leurs discussions relatives à l'aide. Il allait donc se rendre à Londres à la mi-septembre avec le Gouverneur pour discuter de la situation.

45. La Mission a demandé quelle était l'importance du facteur humain dans l'estimation des ressources naturelles de Montserrat, et le Ministre principal a déclaré que la population était la principale ressource naturelle du Territoire. La population devait toutefois recevoir une formation et cela était coûteux. Dans le secteur de production du coton, la population était capable de s'occuper de la culture, de la filature, du tissage, etc., mais elle avait besoin d'aide pour la commercialisation et les ventes. Il fallait en outre disposer d'emplois appropriés pour pouvoir garder dans le Territoire la population ayant reçu une formation.

L'ensemble constituait une sorte de marché global. Il ne fallait pas attendre beaucoup d'aide du CARICOM (Communauté et Marché commun des Caraïbes), car tous les autres membres, à l'exception de la Barbade et de la Trinité-et-Tobago, demandaient de l'aide.

46. A la question de savoir s'il y avait des consultations avec le parti d'opposition, puisque le PLM avait obtenu tous les sièges lors des élections de 1978, ou si le parti gouvernait sans consultations, le Ministre principal a répondu que son parti considérait qu'il n'y avait pas réellement de parti d'opposition. Des consultations avaient lieu avec d'autres groupes, avec le Conseil chrétien des églises et avec la Chambre de commerce. La loi et la constitution étaient respectées, on répondait aux critiques et on recherchait les réactions de l'opinion publique en publiant les projets de loi sujets à controverse. Son parti ne se comportait pas de manière dictatoriale. Le Gouverneur était autorisé à désigner, à son gré, un membre pouvant parler au nom de l'opposition, et le Ministre principal pouvait aussi nommer un membre pour faire de même. C'est ce qui avait été fait, et les personnes choisies étaient indépendantes à tous égards; elles ne comptaient pas sur le gouvernement pour se procurer des moyens d'existence et elles pouvaient donc s'exprimer librement. Cette procédure avait été utilisée, parce qu'il n'y avait pas d'opposition au Conseil législatif.

47. A la question de savoir quelle était l'importance de la consommation de drogues dans le Territoire, le Ministre principal a déclaré qu'on y utilisait des drogues "douces", telles que la marijuana qui poussait à l'état sauvage dans le Territoire, sans toutefois que cela cause de problèmes; les ventes illicites de stupéfiants étaient généralement destinées aux visiteurs.

48. Une question a été posée au sujet du Centre universitaire américain et le Gouverneur a répondu qu'il s'agissait d'une école pré-médicale formant des étudiants désireux d'entrer dans des écoles de médecine américaines; tous les étudiants étaient étrangers et c'était une source de recettes pour le Territoire. Le Ministre principal a confirmé que le Centre universitaire américain n'était pas destiné aux étudiants de Montserrat, qui faisaient leurs études supérieures à l'Université des Indes orientales ou dans des établissements du Royaume-Uni ou du Canada.

#### B. Réunion avec le Conseil exécutif

49. La Mission a rencontré les membres du Conseil exécutif du Territoire le 24 août 1982. Le Gouverneur a accueilli officiellement la Mission dans le Territoire et a expliqué que la première réunion de travail aurait lieu avec le Conseil exécutif, qui était l'organe responsable de la prise de décisions. Les membres du Conseil sont le Gouverneur, M. Dale; M. Osborne, ministre principal et ministre des finances; M. Margetson, ministre de l'éducation, de la santé et des services communautaires; M. Chalmers, ministre des communications et des travaux publics; M. Tuitt, ministre de l'agriculture, du commerce de l'aménagement du Territoire et du logement; et deux membres de droit, M. Wilson, attorney general et M. Ferguson, secrétaire aux finances.

50. Le Ministre principal a ouvert les discussions en souhaitant la bienvenue à la Mission et en indiquant qu'il n'avait pas rencontré la mission de visite précédente, puisqu'il n'était pas en poste en 1975.

51. Le Président de la Mission a décrit brièvement le rôle du Comité spécial, en soulignant que le but d'une mission de visite était d'écouter les opinions à tous les niveaux de la société pour être en mesure de s'acquitter de ses fonctions d'organe d'enquête.

52. Répondant à un commentaire sur le fait que le Territoire avait cessé d'être subventionné deux ans plus tôt que prévu, sur la mise en oeuvre d'un programme agricole et sur la mise en place d'une infrastructure avancée, le Ministre principal a déclaré qu'en dépit de ces facteurs, l'économie n'avait pas progressé autant qu'il l'aurait souhaité. Des efforts étaient actuellement déployés pour corriger et éliminer les insuffisances dans le domaine agricole, mais l'aide et les dotations techniques continuaient à être nécessaires. A cet égard, le Royaume-Uni n'avait apporté une aide que très récemment et il faudrait un effort d'éducation de la population beaucoup plus grand pour changer l'opinion erronée selon laquelle l'agriculture était une activité dégradante.

53. Le Ministre principal était conscient du fait que de nombreux pays avaient besoin d'aide après l'accession à l'indépendance, et il a déclaré que Montserrat ne ferait pas exception à cette règle. A l'heure actuelle, il pensait qu'une aide était nécessaire pour le développement des agro-industries, pour la mise en conserve et la congélation des produits de façon à développer l'agriculture au-delà de son niveau actuel d'activité saisonnière.

54. Répondant à une question concernant ses attributions en tant que membre à la fois du Conseil exécutif et du Conseil législatif de Montserrat, l'Attorney General a déclaré qu'il n'avait constaté aucune incompatibilité, du fait que ces tâches étaient complémentaires pour ce qui est de la présentation et de la préparation des textes de loi. La difficulté éventuelle qu'il pressentait venait de ses fonctions de Chef du Parquet, où il n'était sujet à aucun contrôle ni autorité. Il considérait ce rôle comme délicat.

55. Concernant le rôle de l'opposition dans le processus politique, l'Attorney General a dit qu'il n'y avait pas d'opposition officielle au Parlement puisque le PLM avait obtenu les sept sièges du Conseil législatif. Cependant, il y avait deux membres nommés, l'un sur le conseil du Gouverneur, l'autre sur le conseil du Ministre principal; l'un des deux était un supporter du PLM mais l'autre était plus indépendant dans ses opinions et pouvait parler au nom de l'opposition. Ceci ne signifiait pas que tout ce qui était décidé par le Conseil exécutif et le Conseil législatif ne rencontrait pas d'opposition. En général, lorsqu'un projet de loi était proposé, les vues de l'opposition étaient rendues publiques par les membres sans portefeuille ou les membres nommés, ou bien par des lettres adressées au Ministre principal, par la presse ou par des pétitions. Jusqu'ici, les projets de loi impopulaires n'avaient pas été adoptés, et puisque le Conseil exécutif préférait travailler par consensus, il ne forcerait le passage d'aucun projet de loi.

56. La Mission a demandé comment le gouvernement pouvait être sûr, en l'absence d'une véritable opposition, qu'il exprimait l'opinion du peuple lorsqu'il déclarait que l'indépendance économique passait avant l'indépendance politique. Le Ministre principal a répondu que lors de la campagne électorale de 1978, l'autre parti avait semblé vouloir préconiser l'indépendance pour obtenir le pouvoir politique. Il en était résulté que c'était son parti, le PLM, qui avait obtenu tous les sièges. Tant que le développement économique, social et politique ne serait pas en bonne voie, il n'était pas prêt à entamer le processus d'accession à l'indépendance et il n'avait pas perçu de désir en ce sens parmi la population.

57. Le Ministre principal a déclaré qu'à son avis, le désir de développement économique n'était pas utilisé comme prétexte pour retarder l'indépendance; une préparation était nécessaire et, en définitive, c'était le peuple qui déciderait, et non les partis politiques. Ce moment viendrait dans un avenir assez rapproché.

58. A la question de savoir si la population était dûment informée des avantages de l'indépendance, le Ministre principal a répondu qu'un commencement d'information était assuré dans les écoles. Etant donné l'inévitabilité de l'indépendance, une préparation progressive était nécessaire, pour que le peuple puisse en comprendre les conséquences. Le Ministre principal avait approuvé l'idée d'un référendum, car les dirigeants devaient être guidés par la voix du peuple et dès qu'ils voteraient pour l'indépendance, ce serait chose faite.

### C. Réunion avec le Conseil législatif

59. Ouvrant les débats, le Speaker, M. Fergus, a dit que ses vues sur l'indépendance étaient bien connues de la communauté. En tant que représentant de l'Université des Indes occidentales, il avait organisé des séminaires pour informer les gens sur cette question et constaté que l'on ne s'y intéressait guère. Son point de vue personnel avait d'ailleurs évolué avec les années. Lors du passage de la dernière Mission de visite et au cours de la période qui avait suivi, il estimait que rien ne pouvait remplacer l'indépendance, et que l'indépendance économique devait précéder l'indépendance politique, laquelle était inéluctable. De toute manière, avant qu'une telle décision ne soit prise, il fallait que le gouvernement local, la Puissance administrante et la population locale s'y préparent de façon consciente et délibérée, ce qui n'avait pas été le cas. Si la situation économique avait changé depuis 1975, l'opinion de la population, elle, n'avait pas varié. Un facteur déterminant était la fonction publique, qui devait se montrer dynamique et enthousiaste; elle constituait un élément essentiel dans le système. M. Fergus a ajouté que les jeunes pouvaient avoir des vues différentes des siennes, surtout ceux qui avaient obtenu récemment le droit de vote.
60. Mme Dyer a déclaré qu'elle partageait l'analyse du parti et du Speaker, selon laquelle la population n'était pas suffisamment informée sur le plan politique et n'était pas prête pour l'indépendance. Il fallait améliorer les méthodes administratives et pour cela, employer tous les moyens dont on disposait. Il fallait également faire des progrès dans les domaines de l'enseignement et de l'agriculture.
61. M. John Dublin a dit qu'à son avis, le Royaume-Uni faisait preuve d'hypocrisie quand il prétendait s'intéresser à la décolonisation, dans la mesure où il n'existait aucun programme pour assurer la formation des ressortissants, afin de leur permettre d'accéder aux postes supérieurs de l'administration, lesquels étaient tous occupés par des expatriés, venant du Royaume-Uni ou d'ailleurs. On avait entendu de nombreuses déclarations sur les préparatifs en vue de l'indépendance, mais en dépit de tous les efforts de M. Fergus et d'autres personnes, on pouvait dire que Montserrat avait régressé de 40 ans; il y avait eu quelques progrès sur le plan économique, mais sur le plan administratif, on enregistrait un recul. C'est pourquoi il jugeait nécessaire de créer un comité local de décolonisation chargé d'élaborer des recommandations constructives en vue de l'indépendance.
62. M. T.E. Meade a déclaré qu'il fallait faire de gros efforts pour développer le secteur agricole. A cet égard, il a particulièrement insisté sur la nécessité d'encourager les jeunes à se lancer dans l'agriculture. En outre, il fallait développer les transports maritimes pour promouvoir le commerce et l'industrie touristique, encore embryonnaire. S'agissant de l'indépendance, M. Meade estimait qu'il fallait mettre en place un programme d'éducation politique pour préparer la population de Montserrat à toutes les options qui s'offraient à elle.
63. M. D.R.V. Edwards, premier membre nommé du Conseil législatif, a dit que pour l'instant, Montserrat n'était pas encore prête à devenir indépendante. Il lui faudrait parvenir à un stade de développement économique beaucoup plus avancé avant de pouvoir envisager sérieusement l'indépendance. Comme M. Dublin, il estimait que les postes de responsabilité étaient encore trop souvent occupés par des expatriés et que la situation avait empiré au cours des dernières années. Il a indiqué à titre d'exemple que le poste de Secrétaire aux finances n'avait jamais été occupé

par un ressortissant de Montserrat. Selon lui, même le poste de Gouverneur devrait être confié à un ressortissant de Montserrat ou à un Antillais, dans le cadre de la préparation à l'indépendance. Il se demandait si le Territoire ne pourrait pas adopter un régime constitutionnel provisoire qui se situerait entre son statut actuel et l'indépendance.

64. Se référant aux observations de M. Edwards, M. Fergus a dit que si certains postes importants tels que celui de médecin-chef ou d'attorney général n'avaient pas été confiés à des ressortissants de Montserrat, c'était parce que l'on n'avait pas trouvé de candidats suffisamment compétents. Il arrivait souvent que des personnes tout à fait qualifiées pour ces postes les refusent parce que les salaires proposés étaient très inférieurs à ceux qui étaient offerts dans le secteur privé. Revenant sur la question de l'indépendance, M. Fergus a souligné que les programmes de préparation à l'indépendance pourraient être utilement complétés par une action visant à renforcer chez la population de Montserrat le sentiment de son identité nationale et de confiance dans ses propres capacités.

65. M. J.C. Kelsick, deuxième membre nommé du Conseil législatif, a dit qu'à son avis, il fallait faire un effort conscient et délibéré pour nommer des Antillais aux postes supérieurs de l'administration. Il lui semblait que l'un des orateurs précédents n'avait pas été tout à fait juste à l'égard du Royaume-Uni, qui accorderait immédiatement l'indépendance à Montserrat, si celle-ci la demandait. Mais il ne serait pas facile de compenser la diminution de l'aide britannique si le Royaume-Uni se retirait du Territoire, sans parler du fait que le statut de Montserrat donnait aux investisseurs étrangers un sentiment de stabilité. Montserrat était très stable et très démocratique; on y jouissait d'une entière liberté d'expression et il existait une opposition extra-parlementaire active. La majorité de la population ne voudra pas de l'indépendance tant que sa situation économique ne sera pas assurée.

66. A la question de savoir si une assistance quelconque avait été demandée pour hâter l'indépendance économique, M. Kelsick a répondu que le Royaume-Uni avait augmenté les dépenses d'équipement en faveur de Montserrat et qu'une aide importante était envisagée pour développer le tourisme. Montserrat recevait une assistance du Canada, de la Communauté économique européenne et des Etats-Unis, mais, selon M. Kelsick, il ne suffisait pas, pour accéder à l'indépendance, de recevoir une aide au développement; il fallait plutôt créer un climat politique susceptible d'attirer les investisseurs et de garantir la stabilité de l'économie.

67. De l'avis de M. Fergus, il n'y avait aucune raison de retarder l'indépendance en attendant l'instauration de ce climat de stabilité nécessaire pour attirer les investisseurs. Il ne lui paraissait pas entièrement certain non plus que l'indépendance économique doive précéder l'indépendance politique.

68. Quand on lui a demandé comment le gouvernement prenait en considération les vues de l'opposition active, M. Kelsick a répondu qu'il modifiait ou changeait sa politique pour tenir compte des vues de la population lorsqu'il estimait que cela pouvait être constructif. M. Edwards et lui-même, en tant que membres nommés du Parlement, étaient indépendants et libres d'exprimer ouvertement leur désaccord avec le gouvernement. Si la population souhaitait l'indépendance et si sa volonté n'était pas respectée, elle élirait un autre parti au pouvoir.

69. M. Dublin a estimé que la Mission ne devait pas partir avec l'impression que la population tout entière était opposée à l'indépendance - en effet, beaucoup de jeunes y étaient favorables et la population était peut-être mieux préparée que le gouvernement ne le pensait.

70. Interrogé sur l'éventualité d'un prochain référendum pour consulter la population sur l'indépendance, M. Kelsick a répondu qu'une telle initiative lui paraissait peu avisée et inutile puisque des élections générales auraient lieu en 1983 et qu'elles serviraient de référendum. Dans l'état actuel des choses, la question de l'indépendance n'était pas à l'ordre du jour et l'on ne s'y préparait pas.

#### D. Réunion avec le Conseil chrétien des églises

71. La Mission a rencontré une délégation du Conseil chrétien des églises le 24 août 1982. Cette délégation comprenait le Révérend Eric Joseph, pasteur de l'église anglicane de St. George; Mlle Vereen Thomas, qui est également secrétaire générale de la Montserrat Allied Workers Union (MAWU), et M. Richard Lee, homme d'affaires.

72. En réponse à une question concernant le rôle de l'église, le Révérend Joseph a expliqué que le Conseil se réunissait régulièrement pour évoquer les divers aspects de la vie de la congrégation, et pour aider la communauté à mieux connaître la société dans laquelle elle vivait, notamment ses progrès et ses travers. Comme le Conseil n'avait été prévenu que tardivement de la venue de la Mission de visite, il ne lui avait pas été possible de s'informer des vues de tous ses membres pour pouvoir en présenter un compte rendu fidèle. La délégation pouvait seulement rendre compte des vues recueillies dans le cadre d'un programme radiophonique qui visait à déterminer ce que les gens pensaient des progrès réalisés ou au contraire de l'absence de progrès.

73. Ce programme radiophonique avait abordé les questions de la décolonisation et de la préparation à l'indépendance. Il était apparu qu'il faudrait du temps pour préparer la population à l'indépendance, et que l'accent devait être mis sur l'enseignement, sur le développement économique et la mise en valeur des ressources, notamment des ressources humaines. A cet égard, il fallait assurer la formation des autochtones appelés à assurer la relève des postes importants lorsque le Territoire accèderait à l'indépendance.

74. M. Lee a dit que l'on n'avait pas suffisamment informé la population de tout ce que représentait l'indépendance, du fait qu'il faudrait travailler plus dur et compter davantage sur soi, et qu'il faudrait des personnes qualifiées pour les postes de responsabilité. Actuellement, il y avait plus d'expatriés dans ces postes que cinq ans auparavant. Dans certains domaines, par exemple celui de l'emploi de fonctionnaires locaux, on assistait à une régression.

75. Le Rév. Joseph a reconnu qu'aucun ressortissant de Montserrat ne se préparait à remplacer les expatriés; comme il n'était pas offert aux ressortissants de conditions aussi attrayantes qu'aux expatriés, ils n'étaient pas motivés pour prendre la relève. La décolonisation devrait se faire en plusieurs étapes; il faudrait peut-être prévoir pour le Territoire un statut d'association, soit avec le



Royaume-Uni, soit avec un Etat des Antilles. A son avis, il serait préférable pour Montserrat d'avoir un statut d'association avec le Royaume-Uni, de façon à pouvoir avancer progressivement sur la voie de l'indépendance et assurer la formation de ses propres cadres pour les postes de responsabilité.

76. Mlle Thomas a estimé qu'il convenait de prendre certaines mesures en vue de l'indépendance, que celle-ci intervienne dans 5 ans ou dans 20 ans. Depuis 1975, date à laquelle le Territoire recevait encore des subventions, la situation économique s'était améliorée, malgré le déclin de l'agriculture. Le secteur du bâtiment était en plein essor. Il fallait développer les ressources humaines, malgré les contraintes économiques qui subsistaient. Il était important que les postes clefs soient confiés à des ressortissants de Montserrat ou à des Antillais. Des ressortissants pouvaient très bien assumer les responsabilités et prendre les décisions si on leur en donnait vraiment la possibilité. La population pensait que le statut constitutionnel devrait être modifié tôt ou tard, et elle était prête à entamer le processus d'édification nationale, mais elle avait besoin d'aide et de conseils.

77. On a posé la question de savoir si, étant donné le caractère inéluctable de l'indépendance et sous réserve que les indicateurs économiques aient montré que le Territoire était assez fort pour envisager l'indépendance, le Conseil estimerait de son devoir d'expliquer à ses membres que le moment était venu de changer le statut et les encouragerait à accepter cette réforme. Pour M. Lee, le Conseil en avait le devoir. Il a ajouté que de toute façon, chacun était libre d'exprimer ses opinions.

78. Mlle Thomas a dit qu'en tant que membres de l'église, ils étaient peut-être appelés à jouer un rôle plus important que le gouvernement : en effet, l'église parlait aux masses et était leur porte-parole dans la mesure où elle atteignait une audience de 9 000 personnes chaque semaine. A son avis, il fallait suivre certains principes directeurs. Beaucoup de problèmes faisaient obstacle à la souveraineté et il fallait que les dirigeants et les membres de l'église en soient informés. Ainsi, des préparatifs auraient déjà dû commencer dans les domaines de la défense, de la représentation à l'étranger, de l'économie, etc.

79. Le Rév. Joseph dit que l'église avait le devoir moral d'encourager la population à accepter l'indépendance et de lui apprendre à compter sur ses propres moyens.

80. A une question concernant la nature des relations entre le Conseil et le gouvernement, tous les orateurs ont répondu qu'elles avaient un caractère essentiellement personnel. Néanmoins, sur le plan social, le Conseil avait joué un rôle décisif en coopérant avec les Conseils exécutif et législatif.

#### E. Entretiens avec le Ministre principal

81. Le 24 août 1982, la Mission s'est entretenue avec le Ministre principal, qui est aussi ministre des finances. Le Ministre principal était accompagné de M. Ferguson, secrétaire aux finances, et M. J. Cashin, conseiller économique.

82. La première question a porté sur la propriété foncière et sur l'exploitation des terres. Le Ministre principal a indiqué que de nombreuses familles possédaient des terres mais que le gouvernement restait actuellement le plus important

propriétaire terrien. On encourageait les grands propriétaires privés, habitant ou non sur place, à vendre leurs terres au gouvernement, afin qu'il puisse les mettre en exploitation. Les terres ainsi achetées seraient louées à l'année et seraient au bout d'un certain temps données en toute propriété à ceux qui les exploitaient comme il fallait. Le Royaume-Uni avait subventionné non seulement l'achat de terres mais aussi les infrastructures - routes, électricité, etc. - à y implanter.

83. On a ensuite demandé au Ministre principal si les recettes prévues pour 1982, en particulier dans le secteur de l'agriculture, avaient bien augmenté comme il l'avait annoncé en 1981 en présentant le budget. Le Ministre a répondu que l'augmentation avait été satisfaisante dans l'ensemble, même s'il avait fallu introduire des éléments pour faire de l'agriculture un secteur à succès. Il avait jugé nécessaire, par exemple, un projet relatif à la préparation et à la mise en conserve des produits alimentaires, qui permettrait d'utiliser la production agricole saisonnière qui n'était pas consommée localement. Depuis quelques années, des crédits avaient été débloqués pour l'agriculture et on envisageait maintenant la création d'une banque nationale qui financerait des projets dans ce secteur, appelé à jouer un rôle de premier plan dans une économie viable.

84. En ce qui concernait l'inflation dans le Territoire, le Ministre principal a rappelé qu'elle avait diminué, tombant de 24,7 p. 100 en 1979 à 18,8 p. 100 en 1980 et à 8 p. 100 en 1981, mais qu'il ne pouvait pas garantir qu'elle resterait à ce faible niveau. A son avis, cette baisse du taux d'inflation tenait dans une large mesure à l'orientation politique suivie. Depuis que son gouvernement était arrivé au pouvoir, il y avait eu davantage d'investissements privés dans l'économie.

85. Interrogé sur l'état d'avancement du complexe touristique de Little Bay, le Ministre principal a dit que cette opération était pour l'instant au centre d'une controverse, de sorte que rien n'avancait plus. Le Gouvernement britannique avait fourni des moyens financiers pour l'achat du terrain, et l'un de ses ministres avait promis des fonds pour installer l'infrastructure si on trouvait un partenaire approprié. Mais il y avait eu un remaniement ministériel et l'actuel Ministre n'était pas favorable au projet. Le Ministre principal espérait pouvoir discuter de cette question à Londres au mois de septembre.

86. S'agissant du chômage, le Ministre principal a indiqué que celui-ci était pratiquement nul : il y avait 266 chômeurs sur une population active de 4 935 personnes, ce qui représente un taux de 5,4 p. 100. Si ces chômeurs acceptaient des emplois dans l'agriculture, le taux de chômage serait presque entièrement résorbé. Le Territoire n'importait pas de main-d'oeuvre non qualifiée, mais une petite proportion de la main-d'oeuvre qualifiée venait d'autres îles des Antilles.

87. En ce qui concernait les avantages accordés aux investisseurs étrangers et la réglementation à laquelle ils devaient se soumettre, le Ministre principal a indiqué que les mesures d'incitation consistaient généralement en suspension d'impôts et exonération de droits sur les machines, les matières premières, etc. pendant quelques années. M. Cashin a confirmé que pour éviter la concurrence entre les îles, la CARICOM avait réglementé les mesures d'incitation fiscale : les industries bénéficiaient des mêmes conditions partout dans la région de la Communauté des Caraïbes; des limites avaient été fixées et tous les pays devaient s'y tenir; les entreprises locales pouvaient également prétendre à ces avantages.

88. S'agissant de l'aide étrangère, le Ministre principal a déclaré qu'elle lui apparaissait comme une lueur d'espoir et qu'elle était nécessaire pour maintenir un niveau de vie décent.

89. Pour ce qui était de l'infrastructure du Territoire, un nouvel hôpital de 64 lits avait été construit quatre ans auparavant. Il suffisait aux besoins actuels, mais manquait de certains appareils permettant d'employer des techniques avancées. Le personnel infirmier y recevait une bonne formation professionnelle. Le Gouvernement canadien subventionnait le service dentaire. L'état de santé de la population était satisfaisant et ne constituait pas une charge pour l'économie. Les autres éléments d'infrastructure - port, aéroport, équipements agricoles, système d'adduction d'eau - avaient tous besoin d'être améliorés, ce qui représentait des dépenses considérables. En priorité venait l'aéroport, pour lequel on était en train d'essayer d'obtenir l'assistance du Venezuela. Le récent achat d'un appareil destiné à la ligne aérienne de Montserrat (Montserrat Aviation Services, MAS) permettait d'assurer de meilleurs services que ceux de la Leeward Islands Air Transport (LIAT), mais la compagnie arrivait tout juste à boucler son budget et le gouvernement n'était pas encore en mesure de commencer à rembourser le prêt dans sa totalité.

90. A une question posée au sujet de ce qui avait été fait jusqu'alors en matière de réforme de la fonction publique, M. Ferguson a répondu qu'une enquête sur l'organisation et les méthodes avait commencé deux mois plus tôt et ne serait pas loin d'être terminée au bout de six ou sept mois. Elle portait sur l'importance de la fonction publique, les effectifs, les descriptions d'emploi et les façons de mesurer le travail accompli. On venait tout récemment de terminer une reclassification.

91. Interrogé sur l'utilisation de sources d'énergie non traditionnelles, le Ministre principal a indiqué qu'une étude sur la puissance géothermique qui avait été entreprise n'était pas encore achevée. On étudiait également l'énergie éolienne et l'énergie solaire, celle-ci étant déjà utilisée à petite échelle pour le chauffage de l'eau à usage domestique.

92. La Mission ayant évoqué ce qu'avaient déclaré de nombreuses personnes au sujet de l'affectation de ressortissants de Montserrat à des postes élevés de la fonction publique, le Ministre principal et son conseiller ont fait valoir que les nominations aux fonctions de gouverneur, attorney général, secrétaire aux finances et chef de la police devaient, aux termes de la Constitution, être approuvées par le Gouvernement de Sa Majesté. L'actuel chef de la police était originaire de Montserrat, mais les tentatives faites pour trouver un candidat local ou Antillais au poste d'attorney général n'aboutissaient à rien en raison du traitement offert et de l'expérience requise. Le Ministre principal espérait cependant que ces postes seraient occupés par des autochtones dans un avenir assez proche.

#### F. Réunion avec les associations de fonctionnaires

93. Le 24 août 1982, la Mission a rencontré des représentants de l'association des fonctionnaires, de l'association des infirmières, de l'association des agents de police et du syndicat des enseignants. La délégation de l'association des fonctionnaires se composait de son Président, M. R. Riley, et de MM. F. Perkins et J. Dyett; l'association des infirmières était représentée par sa Présidente,

Soeur B. Dewar; la délégation de l'association des agents de police comprenait son Président, le sergent-chef Douglas et le caporal Greer; et le syndicat des enseignants était représenté par son Président, M. J. Meade, ainsi que par Ml. P. White et Leslie Thomas.

94. La Mission s'est enquis des problèmes que rencontraient les fonctionnaires et de la façon dont ils jugeaient l'action du Royaume-Uni en tant que Puissance administrante.

95. Le représentant du syndicat des enseignants a dit que par rapport à ce que le Royaume-Uni avait fait dans d'autres îles des Antilles, le bilan de ses réalisations en tant que Puissance administrante de Montserrat était satisfaisant. Mais il restait encore beaucoup à faire avant que le Territoire puisse accéder à l'indépendance. Il fallait des programmes d'éducation politique et des améliorations considérables dans les secteurs économique et social.

96. La Présidente de l'association des infirmières était de l'avis de son collègue du syndicat des enseignants. Il faudrait bien que Montserrat devienne indépendante un jour ou l'autre, mais en attendant, il était nécessaire de faire un travail de préparation et de développement beaucoup plus poussé dans bien des domaines, notamment la santé, le logement et les finances.

97. Le représentant de l'association des fonctionnaires partageait ce point de vue. En outre, il a indiqué certains éléments positifs et négatifs qui, selon lui, étaient le corollaire de l'indépendance. Sur le plan des avantages, il a fait valoir que l'indépendance donnerait naissance à un sentiment d'identité nationale et à une conscience nationale au sein de la population. Elle permettrait en outre d'améliorer la gestion des affaires de l'île et d'attirer un volume plus important d'aide directe pour certains domaines déterminés. S'agissant des inconvénients, le représentant de l'association des fonctionnaires craignait qu'une fois indépendante, le Territoire ne soit davantage exposé à un usage arbitraire du pouvoir politique et à des abus. Il a ajouté que pour l'instant, la population de Montserrat n'avait de toute évidence ni la volonté politique de devenir indépendante ni les motivations nécessaires. Pour que l'on en arrive là, il faudrait que la situation économique du Territoire s'améliore considérablement et que l'on lance de vastes programmes d'éducation et de préparation politiques.

98. Répondant à la question de savoir s'il fallait être membre du parti au pouvoir pour parvenir aux échelons supérieurs de la hiérarchie de la fonction publique, les représentants des différentes associations ont tous répondu par la négative. Il existait certes quelques restrictions limitant la participation active des fonctionnaires à la vie politique, mais ceux-ci étaient cependant libres d'adhérer à n'importe quel parti politique. De même, lorsque l'on a demandé si les chefs de file d'une association de fonctionnaires étaient à même d'influer sur le vote des autres membres de l'association, la réponse a été unanimement négative.

99. Quant à la question de savoir qui devait être tenu pour responsable quand les services de base ou les machines indispensables ne fonctionnaient plus, le représentant du syndicat des enseignants estimait que c'était principalement le Gouvernement du Territoire. Dans la mesure toutefois où le Gouvernement britannique n'avait pas mis en place auparavant l'infrastructure nécessaire, d'où le sous-développement actuel de certains secteurs, il devait lui aussi porter une partie de la responsabilité.

100. La Présidente de l'association des infirmières estimait que le gouvernement local et le Gouvernement britannique étaient également responsables des difficultés rencontrées.

101. On a demandé aux représentants de l'association des agents de police quels étaient les principaux problèmes auxquels se heurtait ce corps de fonctionnaires dans le Territoire. Ils ont répondu que leurs difficultés étaient surtout d'ordre administratif et bureaucratique, et qu'ils manquaient aussi de matériel et de moyens de transport.

102. Le représentant du syndicat des enseignants a dit que l'on avait enregistré un certain progrès depuis le passage de la dernière mission, en 1975, mais qu'il restait encore beaucoup à faire avant que le Territoire puisse accéder à l'indépendance. Il a cité comme exemple d'amélioration le fait d'avoir un budget en équilibre. Il a réaffirmé que la plupart des habitants de Montserrat n'étaient pas prêts pour l'indépendance.

103. Un membre de l'association des fonctionnaires a dit qu'il estimait comme son collègue du syndicat des enseignants que la situation économique du Territoire s'était considérablement améliorée au cours des sept dernières années, mais que dans son ensemble, la population n'avait pas la volonté politique nécessaire pour demander l'indépendance. Il a expliqué que les fonctionnaires étaient soumis à un règlement qui les empêchait de prendre une part active à la vie politique.

104. On a également dit à la Mission que ceux qui se lançaient activement dans la politique étaient le plus souvent des gens dotés de moyens financiers indépendants ou appartenant au secteur privé. Peu de fonctionnaires s'engageaient dans cette voie, car il fallait pour cela renoncer à une relative sécurité de l'emploi, et ils risquaient de se retrouver au chômage s'ils perdaient les élections menant à une charge publique.

G. Entretien avec le Ministre de l'éducation, de la santé et des services communautaires

105. La Mission s'est entretenue dans la matinée du 25 août 1982 avec M. Margetson, ministre de l'éducation, de la santé et des services communautaires, qui était accompagné de Mme White-Samuels, Secrétaire permanente à l'éducation et de M. Cassell, Secrétaire permanent à la santé et aux services communautaires.

106. M. Margetson a indiqué qu'il n'avait été nommé à son poste qu'en décembre 1981 et a déclaré que le gouvernement était très conscient de l'importance de l'éducation pour la promotion d'un progrès soutenu et à long terme dans le Territoire. Tout en reconnaissant qu'au cours du présent mandat la principale priorité du gouvernement serait le développement économique, le Ministre a affirmé que l'accent serait mis sur le secteur social lors du second mandat.

107. Comme on lui demandait quel était le pourcentage de fonds budgétaires alloués à son ministère, M. Margetson a dit qu'il représentait 32 p. 100 du budget global, et qu'à peu près la moitié de ces fonds étaient exclusivement consacrés à l'éducation.

108. A l'heure actuelle, il n'existait pas dans le Territoire de programmes, à proprement parler, d'alphabétisation à l'intention des adultes. Le Ministre évalue à 7 ou 8 p. 100 le taux d'analphabétisme dans la population, ce qui représente environ 1 500 personnes.

109. A la question de savoir si des programmes de développement agricole avaient été mis en oeuvre dans le primaire et le secondaire, M. Margetson a répondu que des programmes de base avaient été créés dans les écoles primaires et que l'on s'efforçait actuellement de lancer dans le secondaire des programmes de développement agricole conçus tout particulièrement en fonction des examens du Caribbean Examination Council.

110. Le Ministre a expliqué que le Caribbean Examination Council se substituait progressivement au système d'examens britannique dans les pays anglophones de la région des Caraïbes, qu'il y était largement reconnu et que l'Université des Indes occidentales s'employait à le faire reconnaître au niveau international.

111. Comme on lui demandait ce qu'il en était dans le Territoire des bourses d'étude, le Ministre a répondu que l'enseignement primaire et secondaire étaient entièrement gratuits. Des bourses d'étude à l'étranger, en particulier à l'Université des Indes occidentales, étaient octroyées aux meilleurs élèves. Bien que les étudiants soient libres de choisir la discipline qui les intéresse, le gouvernement les conseillait souvent quant aux domaines présentant une utilité particulière pour le Territoire et son développement. Les jeunes de Montserrat qui faisaient leurs études supérieures au Royaume-Uni bénéficiaient du Programme de bourses du Commonwealth. A l'heure actuelle, le ministère n'avait pas d'argent à sa disposition pour offrir des bourses d'étude au Royaume-Uni.

112. M. Margetson a dit qu'il était souvent difficile de retenir dans le Territoire les jeunes gens qualifiés, car les salaires qui leur étaient offerts ailleurs étaient souvent beaucoup plus alléchants que ceux que le gouvernement pouvait leur proposer. D'après le Ministre, il s'agissait là d'un problème grave qui serait en

partie résolu si l'on pouvait persuader les gens qualifiés de rester à Montserrat au-delà des trois à cinq années de service obligatoire pour ceux qui avaient bénéficié d'une bourse de l'Etat.

113. Dans le cadre du programme de développement de l'enseignement, le Territoire envisageait de créer, avec l'aide du Canada, une petite école normale. La formation de la plupart des enseignants de Montserrat se faisait pour le moment dans d'autres pays. La proportion de maîtres étrangers était faible car, à l'exception de quelques domaines techniques, les ressortissants de Montserrat avaient les qualifications voulues pour enseigner la plupart des matières au programme des écoles du Territoire.

114. Les relations entre le ministère et le syndicat des enseignants étaient bonnes. Le syndicat était officiellement représenté dans tous les conseils pédagogiques consultatifs et travaillait normalement en étroite collaboration avec le ministère.

115. Pour ce qui est des services sanitaires, M. Cassell, Secrétaire permanent à la santé et aux services communautaires, a dit que dans l'ensemble ils étaient satisfaisants. La majorité des cas pouvaient être traités sur place et rares étaient les malades qui devaient se faire soigner à l'étranger. Toutefois, a ajouté le Ministre, il faudrait encore apporter des améliorations et c'est pourquoi il continuerait à réclamer des fonds au gouvernement.

116. Le Territoire comptait trois médecins de district, un chirurgien et un médecin-chef. A l'exception du médecin-chef, qui ne pouvait pas avoir de clientèle privée, ces praticiens, après s'être acquittés de leurs obligations officielles, avaient le droit d'exercer à titre privé. Le chirurgien actuel, qui était un étranger, devrait être remplacé en 1984 par un ressortissant de Montserrat.

117. M. Cassell a informé la Mission que les maladies les plus courantes étaient l'hypertension et le diabète. Le paludisme et plusieurs autres maladies tropicales, y compris la dengue, avaient été tout à fait jugulés.

118. M. Cassell a dit également qu'à l'instar d'autres pays Montserrat privilégiait la médecine préventive par rapport à la médecine curative. Cette politique plus efficace et moins onéreuse tendait de toute évidence à réduire le coût social des maladies chroniques.

119. Il a été dit à la Mission que la croissance démographique était très stable. Le taux de natalité baissait, mais bien des personnes âgées revenaient dans l'île après avoir travaillé de nombreuses années à l'étranger. Il en résultait un vieillissement démographique.

120. Chaque infirmière de district avait reçu une formation de sage-femme. Les centres de consultation de district jouaient souvent un rôle éducatif, dans la mesure où on inculquait à la population des notions élémentaires en matière de soins de santé.

121. A la question de savoir si les soins de santé étaient gratuits, M. Cassell a répondu que c'était le cas dans les centres de consultation de district. Les hôpitaux demandaient une contribution modeste, sauf aux malades âgés de moins de 16 ans ou de plus de 65 ans, aux femmes enceintes, aux indigents et aux personnes atteintes de maladies comme le diabète, les maladies vénériennes et l'hypertension.

122. En cas d'épidémie dans la région, la population était alertée et l'on procédait à des campagnes de vaccination. Les festivals musicaux, les manifestations sportives et toutes autres activités impliquant beaucoup de déplacements dans la région étaient au besoin remis à plus tard, ou annulés pour la durée de l'épidémie.

123. M. Cassell a dit qu'il existait des programmes de vaccination pour cinq maladies contagieuses courantes. Les enfants devaient présenter au début de chaque année scolaire un certificat de vaccination et de la sorte, les programmes de vaccination atteignaient jusqu'à 98 p. 100 des enfants scolarisés.

124. L'hôpital comptait 64 lits et, d'après le Ministre, sa capacité actuelle était suffisante; toutefois, il faudrait améliorer les installations de l'hôpital et des centres de district; il faudrait aussi davantage d'équipements médicaux et certains services, comme celui de la planification de la famille, devraient être développés.

125. En réponse à une question à propos des relations entre le gouvernement du Territoire et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), M. Cassell a dit que les autorités sanitaires de Territoire restaient en contact étroit avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), qui était le bureau régional de l'OMS, et que leurs rapports de travail étaient bons.

126. Vers la fin de la réunion, M. Margetson a dit que l'on procéderait bientôt à une enquête en bonne et due forme sur le degré d'alphabétisation du Territoire et qu'il espérait que, avec l'aide du Gouvernement britannique, on pourrait bientôt mettre sur pied un programme d'éducation politique, à condition que ce ne soit pas aux dépens des programmes réguliers d'enseignement. Il espérait aussi que les membres du gouvernement promouvraient activement ce programme et y prendraient part.

127. La Mission a ensuite visité l'hôpital, qui est un édifice moderne achevé en 1977 grâce à une aide financière du Royaume-Uni. Au cours de la visite des installations, le Dr Harris, médecin-chef, et Mlle Daley, infirmière-chef, ont présenté à la Mission les différents services. L'hospice de vieillards en cours de construction sur un terrain adjacent a également fait l'objet d'une visite.

128. Après l'hôpital, la Mission s'est rendue à l'école secondaire et au collège technique de Montserrat. Après avoir vu les installations, le chef de la Mission s'est enquis auprès des professeurs de l'école secondaire des insuffisances qu'ils auraient pu constater au niveau de la qualité de l'enseignement ou du matériel utilisé. Le représentant du syndicat des enseignants a dit qu'il y avait plusieurs points faibles et que la responsabilité en incombait à la fois au gouvernement local et au Royaume-Uni. Le gouvernement devrait attribuer une plus haute priorité à l'éducation et les programmes scolaires devraient être mieux adaptés aux réalités de la région.

129. Un membre de la Mission a fait observer que les enseignants avaient un rôle très important à jouer dans le développement du Territoire. Il a insisté sur ce que pouvaient faire les éducateurs pour inculquer à leurs élèves le sens de leur identité nationale, un sentiment de fierté et une volonté d'autosuffisance. Il a ajouté qu'il fallait aussi développer leur foi en eux-mêmes, car nombreuses étaient les carences constatées à l'heure actuelle qui pourraient être comblées sans l'aide extérieure, pourvu qu'on en ait la volonté au niveau local.



130. Lors d'une brève visite du collège technique de Montserrat, M. Weekes, le Directeur, a informé la Mission des principaux objectifs de son établissement. Le collège, qui est financé et géré par les autorités publiques, comptait 60 élèves. Des cours y étaient donnés le jour et le soir.

#### H. Entretiens avec le Ministre des communications et des travaux publics

131. La Mission s'est entretenue le 25 août 1982 avec M. Chalmers, ministre des communications et des travaux publics. Celui-ci était accompagné du Secrétaire permanent, M. J. Bass; du Directeur par intérim des travaux publics, M. J. White; d'un ingénieur de projet, M. St. Clair Jeffers et de la Secrétaire adjointe principale, Mme L. Cassell.

132. Comme on lui demandait si le ministère disposait de fonds suffisants pour la maintenance, M. Chalmers a dit que le budget de fonctionnement ne suffisait jamais pour effectuer tous les travaux, en particulier l'entretien des routes et des édifices, qui ne pouvait être assuré de manière satisfaisante quand 2 p. 100 seulement du budget alloué pour l'entretien étaient consacrés au parc immobilier. M. Chalmers craignait que les infrastructures du Territoire ne s'effondrent, faute de fonds.

133. En ce qui concerne la construction du complexe touristique de Little Bay, M. Chalmers a dit qu'une étude de faisabilité avait été réalisée et que le principal problème restait le financement. Les travaux sur l'ensemble du projet se poursuivaient en vue de déterminer le nombre de yachts qui devraient mouiller dans le port de plaisance pour que le projet soit viable.

134. Un membre de la Mission a posé des questions à propos de l'aéroport et demandé quels arguments on pourrait opposer à ceux qui estimaient qu'un territoire de dimensions aussi réduites n'avait pas besoin d'une piste d'atterrissage et d'un aéroport plus vastes. Le Ministre a dit que de l'avis du Gouvernement britannique, Montserrat pourrait continuer à fonctionner, comme à présent, via Antigua. D'après lui, il faudrait améliorer les installations existantes de manière à pouvoir assurer le mouvement des marchandises. Ce qu'il fallait, c'étaient des installations plus importantes permettant de recevoir des avions transportant au moins 50 passagers, ainsi qu'une piste adaptée aux avions-cargos. Il faudrait une piste d'environ 2 100 mètres. La piste actuelle en avait 300 et comportait de part et d'autre un prolongement de 60 mètres. La piste envisagée serait utilisable par les DC-9.

135. A la question de savoir si le rallongement de la piste impliquerait d'autres travaux importants, M. Chalmers a répondu qu'il faudrait prévoir ce qui suit : redresser la piste, ponter un cours d'eau, armer le tout contre la dégradation des eaux, car la piste actuelle risquait toujours d'être détruite par des ouragans ou par mer houleuse. Il faudrait aussi construire des entrepôts de marchandises et des réservoirs de combustible. D'après une étude effectuée en juin 1981 par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le coût s'élèverait au total à 132,5 millions de dollars des Caraïbes orientales, qui se décomposeraient comme suit : 60 millions pour la piste; 12,1 millions pour les entrepôts et 60 millions pour les services d'appui, tels que le contrôle du trafic aérien, l'éclairage et les aides à la navigation.

136. Il a été demandé au Ministre si, une fois le financement obtenu et l'aéroport construit, il y aurait du personnel qualifié pour assurer le service des installations. Il a répondu que la formation de ce personnel devrait être prévue dans le projet. Parlant de questions connexes, M. Chalmers a dit que l'on était en train de construire une nouvelle route qui relierait l'aéroport au nord de l'île et réduirait la distance de 30 à 12 kilomètres.

137. L'entretien a porté ensuite sur la question des transports maritimes, sur leur rôle dans les communications entre les îles, en particulier pour ce qui est de l'exportation de la production. M. Chalmers a déclaré qu'il y avait lieu d'améliorer les transports entre les îles, en particulier celles qui se trouvaient au nord de Montserrat. A l'heure actuelle, il ne partait que deux bateaux par mois pour Saint-Martin, Sainte-Croix ou Porto Rico. Le transport des denrées périssables vers la Barbade et la Trinité-et-Tobago était impossible, car les cargaisons se gâteraient : on ne pouvait en effet relâcher dans les ports de ces pays qu'après une longue attente. Le problème des transports maritimes dans les Caraïbes n'était pas nouveau. La CARICOM, tout comme le PNUD, avait essayé de le résoudre, mais sans y parvenir. Il faudrait aussi former des équipages et améliorer les normes de navigation; quant au problème de la similitude des marchandises, il persistait.

138. Pour ce qui est du port, le Ministre a déclaré que, n'étant pas protégé, il ne pouvait pas recevoir de bateaux à tirant d'eau de plus de sept mètres à cause de la houle. Souvent, par mauvais temps, les cargos à destination de Montserrat ne pouvaient pas accoster et devaient faire route vers d'autres îles. Pourtant, le Ministre estimait qu'il faudrait accorder la priorité à l'aéroport et non au port, car on pourrait ainsi attirer des voyageurs vers les hôtels locaux, plutôt que des passagers en croisière. L'aéroport permettrait aussi d'accélérer le transport des denrées périssables.

#### I. Réunion avec les délégations syndicales

139. Le 25 août 1982, la Mission a rencontré des représentants des syndicats dans le Territoire. La Montserrat Allied Workers Union (MAWU) était représentée par son dirigeant, M. Bilton Bramble; M. N. Ryan; Mlle Vereen Thomas, secrétaire générale; et M. E. Duberry. La délégation de la Waterfront Workers and Seamen's Union était conduite par son dirigeant, M. T. Meade, membre du Conseil législatif; M. K. Allen; et M. G. Dyer, secrétaire général.

140. Le Président a demandé à M. Meade comment il conciliait sa fonction de membre du Conseil législatif avec celle de dirigeant syndical. M. Meade a dit qu'étant chrétien, il ne prenait pas parti et pouvait reconnaître la vérité partout où elle se trouve. M. Allen a ajouté qu'il n'y aurait incompatibilité entre les deux fonctions que si M. Meade était membre du Cabinet ministériel. Selon M. Meade, le gouvernement et le syndicat entretenaient de bonnes relations puisque les droits syndicaux étaient reconnus. Mlle Thomas, abordant la question de ses activités syndicales et religieuses, a dit que sa situation était différente de celle de M. Meade parce qu'elle était laïque et donc représentante de la population pratiquante.

141. Une question a été posée sur les vues des syndicats au sujet de l'évolution constitutionnelle de Montserrat. Mlle Thomas a expliqué que lors de sa création en 1973, la MAWU comptait 300 membres, et qu'à l'époque, beaucoup de gens considéraient que les syndicats n'étaient pas nécessaires; aujourd'hui, la MAWU comptait

1 500 membres et ses activités intéressaient les familles de tous ses membres. La MAWU croyait en la croissance et était convaincue qu'en axant les efforts sur les réalisations, on pouvait atteindre les objectifs fixés. Les liens coloniaux ne pouvaient pas être maintenus éternellement. L'économie de Montserrat s'améliorait en dépit d'une baisse des ressources agricoles et humaines. Le syndicat participait au processus d'éducation de la population et pensait que le moment venu, l'indépendance pourrait être assumée. M. Meade a lui aussi fait remarquer à ce sujet que les conditions avaient changé à Montserrat et que les efforts déployés avaient été justement récompensés. Des progrès avaient été réalisés.

142. M. Allen a dit que le principe de l'indépendance future était accepté : si Montserrat devait devenir indépendante du jour au lendemain, cela ne se passerait pas trop mal, mais il fallait que la population de Montserrat soit consciente des erreurs qui avaient été commises dans des pays voisins. M. Allen souhaiterait que la Mission demande au Royaume-Uni de faire de Montserrat un modèle d'Etat économiquement viable et encourage les institutions financières mondiales à investir pour son développement, qui constituait un processus de longue haleine. Montserrat devait apprendre à sa population à travailler dur et à faire bon usage de ses ressources, mais elle avait besoin d'aide extérieure. Comme on lui demandait des précisions, M. Allen a dit que les travailleurs de Montserrat étaient mieux lotis que d'autres et qu'ils n'accepteraient de prendre les risques de l'indépendance, malgré les erreurs qu'ils constataient autour d'eux, que si on les y poussait. Ils préféreraient attendre encore beaucoup plus longtemps.

143. Un des membres de la Mission a fait observer qu'on pouvait attendre à jamais si l'on voulait que les conditions économiques soient parfaites avant l'indépendance. M. Allen en a convenu, et M. Meade a fait remarquer que la population devait comprendre les risques qu'elle prenait et être prête pour la dure tâche qui l'attendait.

144. Les personnes qui sont intervenues dans la discussion pensaient toutes que Montserrat pouvait être un Etat indépendant modèle et faire face à n'importe quelle situation, bien que les besoins en matière d'éducation politique fussent importants. Il fallait apprendre à la population à compter sur ses propres ressources et les nations avancées devaient fournir une aide.

#### J. Réunion avec la Public Service Commission

145. Une réunion a été organisée le 25 août 1982 au Centre universitaire avec la Public Service Commission. Etaient présents M. T. Ryan, O.B.E., président; M. T.E.A. Perkins, O.B.E., et M. C. Osborne, membres de la Commission; M. C. Cabey, chef du personnel; Mlle A. Meade, chef de la formation; et Mlle N. Arthurton, secrétaire de la Commission.

146. M. Ryan a ouvert la discussion en décrivant les fonctions de la Public Service Commission, à savoir conseiller le Gouverneur en matière de nominations, promotions, licenciements, formation et discipline. La Commission conseillait également le Gouverneur sur des questions générales ayant trait à la fonction publique. La Commission oeuvrait pour le bien de Montserrat.

147. Le Président de la Mission a rappelé qu'en 1975, on avait dit à la Mission de visite que Montserrat n'était pas prête pour l'indépendance et a demandé quelle serait la réponse si la question était posée maintenant.

148. M. Ryan a répondu que tous s'intéressaient à l'évolution future de Montserrat et étaient conscients que la tendance actuelle était à l'autodétermination; il était admis que le jour de l'indépendance viendrait, la seule question restait à savoir quand. Il fallait des préparatifs adéquats et concrets pour faire progresser la population. Certaines mesures étaient nécessaires pour atteindre cet objectif : éducation d'abord à tous les niveaux, de type classique et autre, puis éducation politique; et familiarisation des dirigeants potentiels avec les pratiques administratives. Montserrat avait, selon lui, une population capable et intelligente mais qui manquait d'expérience, ce qu'elle pouvait acquérir si on l'associait à l'administration, à la gestion et à la prise des décisions en ce qui concerne les questions internationales. M. Cabey partageait cet avis et a déclaré qu'une formation accélérée pouvait être fournie par la Puissance administrante.

149. M. Perkins était d'avis qu'il fallait développer davantage l'économie pour freiner l'exode des compétences; tant qu'il n'y aurait pas d'amélioration de l'économie, il serait difficile de conserver les cadres, qui pouvaient toucher des salaires plus élevés ailleurs.

150. M. Osborne était également d'avis qu'il fallait améliorer l'économie mais se demandait quel était le meilleur moment pour accéder à l'indépendance. La population observait la situation dans les pays voisins et avait une certaine appréhension.

151. Mlle Arthurton a convenu du fait que la question de la préparation était importante - la population savait alors dans quelle direction elle allait. M. Ryan a ajouté que toute préparation était utile si elle était faite de manière intelligente et donnait l'occasion d'acquérir une supérieure pratique.

152. Comme on lui demandait quels étaient les programmes de préparation et de formation et qui en était responsable, M. Cabey a dit que la Commission fixait les priorités mais ne disposait pas de fonds, et s'efforçait donc d'inciter des donateurs à fournir des contributions et à octroyer des bourses. Il a à nouveau souligné le rôle de la Puissance administrante à cet égard.

153. En ce qui concerne l'éducation politique, M. Perkins pensait que le Royaume-Uni et le gouvernement local, agissant par l'intermédiaire des partis politiques, avaient l'un et l'autre un rôle à jouer. Il n'y avait pas de programme dans ce domaine pour le moment et comme la Commission ne s'occupait que de la fonction publique, elle ne pouvait pas exercer de pressions sur les dirigeants politiques pour qu'ils assurent l'éducation politique de la population. M. Perkins et M. Ryan ont reconnu qu'ils pouvaient faire des efforts dans ce domaine à titre privé.

154. Le Président de la Mission a fait une remarque à propos de la distinction entre éducation politique et éducation des enfants; la population lui avait semblé tout à fait bien informée et peut-être une certaine forme de préparation psychologique, visant à lui donner confiance, suffirait-elle, sans qu'il soit nécessaire d'organiser des cours systématiques.

155. Mlle Meade a admis que la population devrait avoir davantage confiance en ses dirigeants et qu'il fallait promouvoir un sentiment d'identité nationale. Les personnes originaires de Montserrat ayant bénéficié d'une formation étaient bien plus nombreuses en dehors du Territoire qu'à l'intérieur et seraient peut-être

disposées à revenir après l'indépendance pour contribuer à l'édification de la nation. Mlle Meade pensait cependant que le Comité spécial devrait aider à dissiper les craintes de la population au sujet de ce qu'elle pouvait constater autour d'elle.

156. Une discussion a suivi sur les postes et les salaires dans la fonction publique. Les femmes constituaient 70 à 75 p. 100 des effectifs mais il n'y avait qu'une seule femme ayant rang de secrétaire permanent; le salaire le plus élevé était d'environ 26 000 dollars des Caraïbes par an et le plus bas de 4 800 dollars des Caraïbes. De nombreuses personnes se trouvaient aux échelons moyens et n'avaient guère de possibilités d'accéder rapidement aux échelons supérieurs, le coût de la vie était très élevé et les augmentations de traitement ne suivaient jamais le mouvement, tous facteurs qui expliquaient en bonne partie l'exode des compétences.

157. Il y avait des expatriés dans le personnel infirmier, les forces de police et la fonction publique. La population de Montserrat n'étant pas nombreuse, on ne pouvait s'attendre à une amélioration sensible.

#### K. Réunion avec la Chambre de commerce

158. Le 25 août 1982, la Mission a rencontré une importante délégation de la Chambre de commerce dirigée par son président, M. Michael L. King. Le Président de la Mission a noté que l'attitude de la Chambre de commerce, qui représentait le secteur privé et fournissait un soutien appréciable à l'économie de Montserrat, serait un facteur déterminant si le pays accédait à l'indépendance.

159. M. Michael King a fait remarquer que la Mission pourrait constater que l'économie s'était développée depuis 1975. Les membres de la Chambre de commerce s'en félicitaient mais en tant qu'hommes d'affaires, ils se borneraient à faire des observations sur les questions administratives; à cet égard, Montserrat avait encore un long chemin à parcourir.

160. M. B. Osborne, administrateur délégué de M. S. Osborne and Son, a dit qu'en raison de sa superficialité, de sa faible population et de ses ressources naturelles limitées, Montserrat resterait dépendante dans de nombreux domaines pendant encore un certain temps. Le secteur privé ne considérait pas l'indépendance comme un atout pour le développement économique et social du Territoire. La Chambre de commerce était en faveur du maintien des normes, de la croissance économique et d'une image de stabilité, en rapport avec le mode de vie, qui permettrait d'attirer les investisseurs. Elle se félicitait des possibilités offertes par le Royaume-Uni pour faire progresser le Territoire et avait le sentiment que la politique de libre entreprise du gouvernement était correcte et ne serait pas modifiée par les gouvernements ultérieurs. Les étrangers préféreraient voir Montserrat aligné sur le Royaume-Uni et son économie régie par le système de la libre entreprise. M. Osborne pensait aussi que c'était par la force des choses que les postes supérieurs de l'administration étaient occupés par des expatriés; la population locale devrait aspirer à administrer ses propres départements et devrait demander au Royaume-Uni de fournir une assistance non seulement en dispensant une formation mais également en créant un fonds ou en accordant des indemnités ou des primes d'incitation pour permettre aux ressortissants de Montserrat de retourner dans leur pays pour y occuper ces postes. Le Territoire progresserait alors sur la voie de l'autonomie interne.

Selon lui, l'indépendance n'était ni indispensable, ni bénéfique pour un pays de la superficie de Montserrat; elle n'engendrerait pas la confiance nécessaire pour attirer les investisseurs.

161. M. Michael King a appuyé la proposition de M. Osborne tendant à ce que des subventions soient fournies pour permettre aux ressortissants de Montserrat de revenir sur l'île. Il a ensuite évoqué un projet concernant l'aluminium qui serait entrepris en coopération avec le Venezuela et permettrait d'établir une base industrielle et de fournir des emplois à environ 150 personnes; ce serait un pas vers la mise en place d'une base économique solide.

162. On a ensuite discuté des moyens d'attirer dans le Territoire des personnes possédant les qualifications voulues. Selon M. King, certains candidats avaient un niveau de qualification trop élevé ou des compétences inadaptées à la situation économique de Montserrat. Dans certains domaines tels que l'informatique, il n'y avait aucun emploi, alors que dans d'autres les bénéfices n'étaient pas suffisamment alléchants. Selon M. Ryan, secrétaire de la Chambre de commerce, le niveau de qualification des candidats n'était jamais trop élevé. Le problème tenait seulement au fait qu'on ne pouvait pas leur payer des salaires adéquats.

163. M. D. King, homme d'affaires, a signalé le récent retour dans le Territoire de trois docteurs et de deux techniciens qui ont trouvé des emplois à la Electricity Corporation and Cable and Wireless; il ne voyait pas pourquoi cette tendance ne se poursuivrait pas. Il trouvait personnellement encourageant le nombre de ressortissants qui étaient revenus dans l'île depuis son arrivée 12 ans auparavant.

164. La Mission a demandé si le Territoire disposait d'une quantité suffisante d'énergie électrique pour exécuter le projet relatif à l'aluminium qui devait être entrepris en coopération avec le Venezuela. On lui a indiqué que dans l'ensemble, il n'y avait pas assez d'énergie électrique dans le Territoire pour permettre un développement industriel à grande échelle; il faudrait pour cela exploiter d'autres sources d'énergie. Cependant, M. King a dit que le projet relatif à l'aluminium ne portait pas sur la fusion, mais sur l'emboutissage, l'ébarbage et le polissage, et que la Chambre de commerce attendait une réponse en ce qui concerne la quantité d'énergie nécessaire.

165. Se référant aux remarques de M. Osborne, le Président a mentionné la position du Comité spécial selon laquelle la superficie, la position géographique et les ressources naturelles ne devaient pas affecter le droit à l'autodétermination. Il ne voyait pas pourquoi il était nécessaire d'être dépendant pour attirer des investisseurs étrangers, chacun devrait aspirer à être maître chez soi.

166. M. M. King a dit que Montserrat était aussi proche de l'indépendance qu'il était raisonnablement possible de l'être; si elle s'avavançait davantage, elle ne serait plus guidée par le Royaume-Uni et manquerait de main-d'oeuvre et d'expérience. Avec l'indépendance, les besoins financiers augmenteraient; maintenant déjà, les ministres étaient toujours en voyage, ce qui représentait une lourde charge financière.

167. M. D. King a dit que si Montserrat voulait l'indépendance, le Royaume-Uni la lui accorderait. Il avait le sentiment que par rapport à deux pays voisins, un Etat indépendant et un Etat associé, Montserrat se trouvait en meilleure posture.

168. Tout en étant d'accord avec l'observation selon laquelle l'opinion de l'homme de la rue était généralement formée par les dirigeants, M. M. King a dit qu'à Montserrat, l'homme de la rue était très indépendant d'esprit. Ce qu'il fallait, c'était un climat de confiance réciproque.

169. Mme G. Margetson, agent de voyage, a fait remarquer que la population était consciente des avantages de la dépendance, mais pas de ses inconvénients. Elle reconnaissait qu'une situation de dépendance n'était pas enviable.

170. En ce qui concerne la question de l'assistance étrangère après l'indépendance, le Président de la Mission a fait remarquer qu'il ne s'agissait pas "d'aller mendier". Au contraire, on pouvait en toute liberté et avec dignité se présenter sur un pied d'égalité devant les autres pays et les investisseurs et les inviter à contribuer au développement national.

## L. Réunion avec les membres du Progressive Democratic Party

171. La Mission a eu une entrevue avec une délégation de trois membres du PDP, l'après-midi du 25 août 1982. La délégation était composée de M. Austin Bramble, chef du parti et ancien Ministre principal, M. Eustace Dyer, ancien Ministre des finances et M. Johnny Harris, membre du parti, entrepreneur de construction.

172. Le Président de la Mission a déclaré qu'il était très heureux de rencontrer des représentants du parti de l'opposition et qu'il attachait une grande importance à cette entrevue puisque c'était le PDP qui était au pouvoir lorsque la Mission demandé quelles étaient les principales différences idéologiques entre le PDP et le PLM.

173. M. Bramble a répondu qu'il n'y avait pas réellement de différences idéologiques entre les deux partis. Il s'agissait plutôt d'une différence de présentation. Le PDP avait perdu les élections de 1978, parce que la communauté avait estimé que le moment était venu de changer la direction politique du Territoire. A son avis, le fait que le parti avait été au pouvoir pendant longtemps - il avait lui-même succédé à son père - avait contribué à persuader la population qu'un changement serait bénéfique. M. Bramble a ajouté qu'à long terme, les changements de gouvernement jouent un rôle utile et sain dans la vie politique d'une société démocratique.

174. Interrogé sur la position de son parti vis-à-vis de la question de l'indépendance, M. Bramble a déclaré que l'indépendance devait être considérée comme un moyen d'améliorer la qualité de la vie de la population plutôt que comme une fin en soi. Il a noté que l'on avait tendance à méconnaître que, dans la pratique, le Gouvernement du Territoire exerçait un contrôle considérable sur ses affaires intérieures. Le gouvernement pouvait également opter pour l'indépendance et cette faculté conférerait à Montserrat un degré considérable d'autodétermination. Toutefois, une fois obtenue, l'indépendance était irréversible; il fallait donc, avant de prendre une décision, en examiner avec soin les répercussions sur la vie sociale, économique et politique du Territoire.

175. M. Bramble a ensuite fait allusion à la notion de souveraineté et à la signification qu'elle avait dans le monde contemporain. Il a dit que, malheureusement, l'expérience et l'histoire avaient montré que les instruments constitutionnels de l'indépendance ne pouvaient en eux-mêmes garantir que leurs dispositions seraient appliquées puisque, peu de temps après avoir accédé à l'indépendance, certains pays avaient abandonné leurs institutions démocratiques et abrogé leur constitution. On pouvait dire que dans beaucoup de pays du tiers monde, l'indépendance avait ouvert la porte ou encouragé l'apparition de régimes non démocratiques dont les dirigeants avaient simplement pris la place des maîtres coloniaux au détriment de la majorité sans défense de la population. Pour de petits pays comme Montserrat, ce serait une folie que de fermer les yeux sur cet aspect de la réalité. Il a donc proposé que, pour que l'indépendance ait du sens, un certain nombre de conditions soient garanties, à savoir :

- a) Droits de l'homme fondamentaux et libertés fondamentales,
- b) Primauté du droit et pouvoir judiciaire indépendant;



c) Elections libres et justes, le dispositif électoral devant rester entre des mains indépendantes et non dans celles du parti politique au pouvoir;

d) Protection du gouvernement dûment élu contre les attaques militaires, intérieures ou extérieures.

176. M. Bramble a ajouté que la communauté internationale devrait mettre au point un nouvel arrangement pour protéger les petits Etats nouvellement indépendants des bouleversements qui avaient souvent réduit à néant les avantages découlant de l'indépendance. A son avis, puisque le Gouvernement du Royaume-Uni était prêt à accorder l'indépendance à Montserrat si tel était le voeu de la population, l'Organisation des Nations Unies devrait porter ses efforts sur la recherche ou la mise au point de nouveaux arrangements efficaces au niveau international, garantissant le respect des conditions énumérées plus haut après l'accession à l'indépendance. Ces arrangements devraient d'abord être acceptés par la population de Montserrat, et la communauté internationale devrait s'engager à en garantir l'application.

177. Lorsqu'on lui a demandé s'il existait dans le territoire une opposition effective, M. Bramble a dit que son parti n'avait pas de siège au Conseil législatif. Toutefois, comme le PDP avait obtenu plus d'un tiers des voix aux élections de novembre 1978, il avait demandé que l'un des membres nommés à la Chambre soit le représentant du PDP. Cette position n'ayant pas été acceptée, M. Bramble estimait que justice n'avait pas été faite, vu que son parti jouissait dans le Territoire d'un appui beaucoup plus grand que l'absence de siège au Conseil législatif ne semblerait l'indiquer. Toutefois, le PDP parvenait à faire connaître ses vues au public au moyen de réunions publiques, de lettres à la presse et au Gouverneur, et d'articles publiés dans le journal du parti. M. Bramble a dit que son parti avait également contesté les élections partielles de 1979, mais sans succès.

178. Répondant à une question sur le type de système économique que préconiserait le PDP, M. Bramble a dit que ce devrait être un système fondé sur la libre-entreprise.

179. S'agissant de la question de l'indépendance, M. Bramble a vigoureusement réfuté l'allégation selon laquelle son parti avait perdu les élections de 1978 parce qu'il avait fermement pris position en la matière. En outre, M. Bramble a dit qu'il ne pensait pas que la question de l'indépendance entrerait en jeu aux prochaines élections générales. Il était convaincu que les élections auraient lieu en 1982 plutôt qu'en 1983, comme il était prévu. Il a ensuite réitéré ses propositions, à savoir que l'Organisation des Nations Unies devrait essayer de mettre au point un système selon lequel la sécurité et les droits individuels fondamentaux de la population du Territoire seraient protégés, tandis que le Gouvernement de Montserrat aurait le contrôle des affaires étrangères, de la sécurité intérieure et de la défense.

180. M. Bramble a ajouté que son parti préférait que la question de l'indépendance fasse l'objet d'un référendum plutôt que d'une campagne électorale. Un tel référendum ne devrait être organisé qu'après que le schéma du processus d'indépendance aurait été discuté et distribué pour examen pendant une période de six mois.

181. Un membre de la Mission a fait remarquer que le progrès constitutionnel était une question à négocier entre le gouvernement du Territoire et la Puissance administrante. M. Bramble a reconnu qu'il en était effectivement ainsi: il a ajouté toutefois qu'une organisation comme l'Organisation des Nations Unies devrait être invitée à prêter son concours dans le cadre de sa proposition afin d'éviter tout soupçon de colonialisme.

182. Le Président de la Mission a déclaré que les idées exposées par M. Bramble étaient intéressantes. Il a néanmoins estimé que le processus de décolonisation sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies offrait aux territoires non autonomes un certain nombre d'options qui pouvaient être utilisées pour obtenir les résultats souhaités. Il a aussi fait remarquer qu'une fois indépendants, les Etats pouvaient conclure des accords les uns avec les autres pour la défense de leur souveraineté nationale.

183. M. Bramble a répondu qu'il n'avait pas énoncé la position définitive de son parti sur la question du progrès constitutionnel du Territoire. Il avait voulu formuler des idées nouvelles, en vue de leur discussion, et souligner les risques que couraient les petits Etats lorsqu'ils accédaient à l'indépendance. On s'apercevrait peut-être à long terme que ses idées ne manquaient pas d'intérêt.

#### M. Visite à l'Autorité portuaire

184. Dans la matinée du 26 août 1982, la Mission a rencontré M. Chalmers, ministre des communications et des travaux publics, M. J. W. Bass, secrétaire permanent aux communications et travaux publics, M.J. Allen, directeur du port par intérim, et M. Cabey, contrôleur des douanes par intérim. Après un échange de vues sur la situation et les problèmes auxquels devait faire face le port, la Mission a visité les installations.

185. Lorsqu'on lui a demandé quel était le tonnage annuel des importations et des exportations, le directeur du port par intérim a déclaré que 20 000 tonnes de marchandises diverses et 6 000 tonnes de combustible étaient importées chaque année. Par contre, le Territoire n'exportait que 2 000 tonnes de marchandises par an. Il y avait donc eu une grande différence entre importations et exportations.

186. Les importations étaient essentiellement en provenance du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Dans la région des Caraïbes, Montserrat importait des produits de la Barbade, de Porto-Rico et de la Trinité-et-Tobago. Les exportations étaient généralement dirigées vers les territoires voisins, à savoir la Barbade, Sainte-Lucie et Saint-Kitts-et-Nevis. En saison, des fruits étaient exportés vers les îles Vierges américaines. En échange de la farine importée de Saint-Vincent-et-Grenadines, Montserrat y exportait des sacs à farine.

187. A la question de savoir si les installations portuaires étaient adéquates, M. Allen a déclaré qu'il se posait un certain nombre de problèmes, notamment le manque de place pour l'entreposage et l'absence d'un système de réfrigération. Le port n'avait que 2 300 m<sup>2</sup> d'entrepôts; comme il n'y avait pas d'installation pour conserver les fruits frais, il arrivait que ceux-ci pourrissent avant de pouvoir être chargés.

188. S'agissant du nombre de personnes employées par l'Autorité portuaire, M. Allen a dit qu'il y avait 26 employés des bureaux et 60 dockers.

189. Répondant à une question concernant le volume annuel du trafic portuaire, M. Allen a déclaré que chaque année 300 petits navires faisaient escale dans le port, dont un petit nombre de bateaux de croisière qui devaient rester au large. Les petits bateaux pouvaient généralement aborder au quai. En outre, un petit nombre de bateaux de pêche faisaient escale dans le port. Le gouvernement a récemment décidé d'accorder des licences à des navires étrangers pour la pêche hauturière dans les eaux territoriales de Montserrat.

190. A la question de savoir si le gouvernement pouvait empêcher des bateaux non autorisés de pêcher dans les eaux territoriales de Montserrat, M. Chalmers a dit qu'il était souvent difficile pour les autorités de les détecter. M. Cabey a ajouté que le Département des douanes avait une vedette qui faisait de temps à autre des tournées d'inspection le long des côtes. Les yachts de tourisme faisaient également à l'occasion l'objet de vérifications, le but étant de prévenir la contrebande de la drogue ou d'autres produits interdits.

191. Après l'entrevue, la Mission a fait le tour des installations portuaires et a inspecté les installations d'entreposage, le hangar de transit, la zone d'assèchement et la jetée.

N. Entretien avec le Ministre de l'agriculture, du commerce, de l'aménagement du Territoire et du logement

192. La Mission a eu des entretiens avec M. N. Tuitt, ministre de l'agriculture, du commerce, de l'aménagement du Territoire et du logement, le 26 août 1982. Le Ministre était accompagné de Mme Ryan, secrétaire permanente par intérim; de M. F. Michael, directeur par intérim de l'agriculture; ainsi que de MM. S. Meade et J. Osborne, président et directeur de l'Agence pour l'aménagement du Territoire.

193. Le Président de la Mission a posé une question sur la propriété foncière dans le Territoire. M. Osborne a indiqué que les domaines privés ou propriété du gouvernement y étaient nombreux. Ceux du gouvernement étaient gérés par l'Agence pour l'aménagement du Territoire, organisme créé par la loi, qui les avait achetés à des propriétaires absentéistes, et les terres étaient louées à des exploitants qui en deviendraient propriétaires après une certaine période de location.

194. En ce qui concerne les exportations agricoles, M. Osborne a déclaré que le principal problème en la matière était le manque de moyens de transport appropriés. M. Tuitt a confirmé que le transport et la commercialisation posaient des problèmes; il n'existait pas d'installations pour la réfrigération et l'expédition par conteneurs.

195. Répondant à une question sur les méthodes de commercialisation utilisées, M. Michael a déclaré que les agriculteurs vendaient directement à des particuliers, à l'Agence de commercialisation du gouvernement ou bien outremer, par le canal d'intermédiaires qui leur achetaient leurs produits et les expédiaient par voie aérienne ou maritime. Les agriculteurs ne produisaient pas dans le cadre de contrats. Un membre de la Mission ayant fait observer qu'ils ne semblaient pas de

ce fait être assurés de vendre leurs produits, M. Michael a indiqué que les agriculteurs pouvaient toujours vendre au prix minimum à l'Agence gouvernementale de commercialisation, ce qu'ils avaient tendance à faire lorsque le marché était saturé, alors qu'en période de pénurie ils vendaient directement au consommateur.

196. M. Michael a souligné que le Territoire était presque autosuffisant en ce qui concerne le boeuf, le mouton et la viande de chèvre - bien qu'il fût difficile d'obtenir des morceaux de qualité. Les autorités espéraient que lorsque le nouvel abattoir commencerait à fonctionner, les méthodes d'abattage s'amélioreraient. Comme d'autres territoires des Caraïbes, le Territoire n'était pas parvenu à l'autosuffisance en ce qui concerne l'élevage des volailles du fait qu'il devait importer les aliments pour les volailles et avait de ce fait des problèmes d'approvisionnement. Par contre le Territoire était près de parvenir à l'autosuffisance en ce qui concerne les légumes. Il était nécessaire de développer des cultures marchandes viables pour venir en aide aux agriculteurs.

197. Questionné au sujet de la pêche, M. Michael a déclaré que les activités de pêche étaient limitées. La nature des îles rendait la pêche hauturière nécessaire, mais celle-ci n'avait pas encore commencé. M. Ryan a ajouté que les pêcheurs se groupaient pour acheter un grand bateau de manière à pouvoir pêcher plus loin des côtes. Il existait au Ministère un service d'assistance aux pêcheurs et des experts leur fournissait une assistance pour la pêche à la palangre.

198. En ce qui concerne la culture du coton, M. Michael a déclaré que la plupart des exploitations étaient de petite dimension et que les agriculteurs n'étaient pas habitués à produire à grande échelle. La superficie des plantations de coton était tombée de 1 600 à 800 hectares, et les activités de production étaient menées sous les auspices de la Sea Island Cotton Company, entreprise intégrée. Si certains agriculteurs exploitaient jusqu'à 20 hectares, il fallait tant de main-d'oeuvre et les coûts étaient si élevés qu'il était difficile de tirer des bénéfices importants d'une telle exploitation. En ce qui concerne la culture marchande des piments, M. Michael a indiqué que la commercialisation n'était pas excellente, bien qu'une pâte de piment ait été mise au point en vue de l'exportation à la Barbade et au Royaume-Uni.

199. Questionné au sujet de la fumigation des cultures, M. Michael a répondu qu'elle n'était pas largement utilisée; elle était cependant nécessaire pour la culture des mangues.

200. M. Michael a déclaré qu'il était difficile de déterminer quelle proportion de la population vivait exclusivement de l'agriculture. Deux ans auparavant, on comptait 800 agriculteurs actifs, mais en règle générale, les activités agricoles étaient menées à temps partiel, tôt le matin et dans la soirée. Les problèmes d'érosion, découlant du relief accidenté, de la nature rocailleuse du sol et de l'érosion en nappe de la couche arable, rendaient la mécanisation difficile.

201. Une question a été posée quant aux types d'irrigation utilisés. Selon M. Michael, on espérait mettre en place au moyen de barrages un système d'irrigation par ruissellement fonctionnant toute l'année pour les six principales cultures. La construction des barrages posait des difficultés du fait de la nature poreuse du sol qui n'était pas assez argileux, et de la nécessité de revêtir les barrages, ce qui coûtait très cher. L'eau de source était distribuée par la Water Authority; les tarifs étaient élevés, mais on espérait qu'ils pourraient être réduits pour l'agriculture.

202. A la question de savoir si toutes les terres arabes étaient cultivées, il a été répondu que sur une superficie totale de 10 000 hectares, les terres arables représentaient 3 250 hectares, mais que 800 hectares seulement étaient effectivement cultivés. Compte tenu des possibilités de commercialisation qui semblaient se faire jour, il serait possible de mettre de nouvelles terres en culture. D'autres terres, représentant 3 250 hectares, situées sur les collines, pouvaient être utilisées pour l'arboriculture, notamment pour la culture des mangues et des corassols qui étaient parmi les nombreuses variétés de fruits exportées au Royaume-Uni.

203. En ce qui concerne l'élevage, M. Michael a déclaré que le cheptel était de 3 000 têtes, dont 100 étaient la propriété du gouvernement qui les utilisait à des fins génétiques. Quelques centaines d'animaux paissaient sur des pacages sédentaires et les droits de pacage étaient peu élevés. Les autochtones attachaient encore une plus grande importance au nombre de têtes qu'à la qualité des animaux. Des services vétérinaires étaient fournis gratuitement par un vétérinaire et deux assistants. Il s'agissait surtout de services préventifs.

204. Notant qu'il était difficile d'inciter les gens à travailler dans l'agriculture, l'un des membres de la Mission a demandé si des programmes ou des mesures d'incitation étaient mis en oeuvre à cette fin. Selon M. Michael, il existait plusieurs mesures d'incitation, à savoir : a) location ou concession de terres aux exploitants; b) fourniture d'un service subventionné de tracteurs dans le cadre duquel l'agriculteur payait 140 dollars des Caraïbes orientales pour le labourage, le ratissage et le hersage de 0,4 hectare alors que le coût réel de ces opérations était de 250 dollars des Caraïbes orientales; c) fourniture d'un service d'ensemencement subventionné; d) fourniture d'un service de pulvérisation subventionné; e) diffusion de programmes de radio destinés à encourager les jeunes à devenir agriculteurs. Certains signes apparaissaient qui donnaient à penser que ce programme connaissait un certain succès, puisque de nombreux jeunes de moins de 25 ans avaient récemment demandé à en bénéficier.

205. S'agissant du logement, et notamment de la question de savoir si les besoins en la matière étaient satisfaits dans le Territoire, M. Osborne a déclaré que les besoins étaient plus importants dans les groupes à bas revenus et qu'on envisageait la fourniture d'une aide à la construction de logements auto-assistés. Seule une catégorie limitée de population pouvait bénéficier des trois systèmes existant actuellement, dans le cadre desquels a) le gouvernement fournissait les matériaux et l'intéressé la main-d'oeuvre; b) le gouvernement prenait en charge la gros oeuvre et la salle de bains et vendait la maison à l'intéressé qui terminait les travaux; et c) le gouvernement construisait complètement la maison et la vendait à l'intéressé. L'augmentation du coût de la construction était plus rapide que les augmentations ordinaires de salaires. Les terrains fournis par le gouvernement étaient moins chers et, utilisés pour y construire des grands ensembles, avaient se révéler plus avantageux du point de vue des coûts globaux, du fait que le gouvernement tirait parti de la possibilité de procéder à des achats groupés qui pouvait parfois importer les matériaux de construction hors taxe. Quelques logements étaient construits sur des terrains privés.

206. Répondant à une question sur le taux d'inflation et le contrôle des prix, M. Tuitt a déclaré que le contrôle était fondé sur les marges bénéficiaires sur les prix au débarquement et qu'une inspection régulière était importante. Il a ajouté que les prix du poisson et de la viande n'étaient pas contrôlés et que les prix de détail étaient encore très raisonnables. Il n'y avait aucune subvention pour les articles essentiels.

207. Le Président a demandé ce qui pouvait être fait pour remédier au déséquilibre de la balance commerciale. Le volume des importations était en effet de 30 000 tonnes alors que celui des exportations n'était que de 2 000 tonnes. M. Osborne a répondu que les importations consistaient principalement en matériaux de construction, équipement ménager, combustible et, pour une petite partie, produits alimentaires. Le Territoire exportait de petits articles de tissage et des sacs en plastique et en polyéthylène. Des articles de souvenir en bois et en cuir étaient produits en petites quantités.

#### Visite au domaine "Riley"

208. Après ses entretiens avec le Ministre et d'autres hauts fonctionnaires, la Mission s'est rendue au domaine "Riley". Celui-ci donne une idée des mesures que prend le gouvernement pour rétablir et relancer l'agriculture dans le Territoire. C'est l'un des six domaines achetés par le gouvernement, et dont la gestion et le développement en tant qu'unités d'exploitation et d'habitation ont été confiés à l'Agence pour l'aménagement du Territoire. La terre est divisée en petites propriétés rentables d'une superficie de 2 à 3 hectares et louée à des agriculteurs pour une période de 20 ans. A la fin de cette période, si la terre a été bien mise en valeur, l'agriculteur peut l'acquérir moyennant le paiement d'une somme modique, le loyer annuel qu'il doit payer étant calculé comme pour une hypothèque sur 20 ans.

209. La Mission a eu l'occasion de s'entretenir avec l'un des agriculteurs dont la propriété avait été touchée par le remembrement des unités d'exploitation agricole ainsi qu'avec des membres du Comité chargé de l'attribution des unités.

#### O. Réunion publique du 26 août 1982

210. Une réunion publique a eu lieu à Plymouth dans la soirée du 26 août, sous l'égide de la Montserrat Guild of Graduates et du Département extérieur de l'Université des Indes occidentales. Cette réunion, à laquelle ont assisté 159 personnes, a été présidée par M. J. Bass qui a présenté les membres de la Mission à l'assistance et a décrit le mandat dont elle était chargée. Il a déclaré que les débats porteraient sur les avantages et les inconvénients de l'indépendance. et a demandé aux orateurs de s'exprimer avec clarté et franchise. Chaque orateur disposerait de trois minutes, et à la fin de la discussion, le Gouverneur exposerait la position du Royaume-Uni.

211. Le premier orateur a dit qu'en raison de ce qu'il lui en coûterait, il ne voyait pas Montserrat aller seule à l'indépendance, mais peut-être en association avec un autre Territoire. Le Royaume-Uni avait le devoir d'assurer la fonction de ressortissants de l'île pour qu'ils puissent prendre la relève, notamment dans la fonction publique, mais à son avis, il ne faisait pas suffisamment d'efforts dans ce domaine.

212. Le deuxième orateur a demandé si le Comité spécial après avoir mené tant de territoires à l'indépendance au cours des 20 dernières années, suivait l'évolution des Etats nouvellement indépendants. Le Président de la Mission a indiqué que lorsqu'un territoire devenait indépendant, le Comité spécial cessait de s'en occuper.

213. L'orateur suivant a mentionné l'instabilité qui régnait dans les Etats nouvellement indépendants des Caraïbes, en particulier sur le plan économique et a demandé quels étaient les conditions ou éléments préalables nécessaires à l'indépendance. Le Président a répondu que l'évolution d'un Etat indépendant dépendait de son peuple et que c'était à lui qu'il appartenait d'assumer les conséquences de ses actes. Ce n'était pas le changement de statut qui était à l'origine de l'instabilité mais bien l'usage qu'on en faisait.

214. L'orateur suivant a soulevé la question des droits de l'homme, et a déclaré que les ressources humaines, qui constituaient les seules ressources naturelles de Montserrat, étaient gaspillées dans de nombreux pays indépendants. Il a dit que les membres élus du Conseil législatif de Montserrat ne se souciaient pas des droits de l'homme et continueraient à les bafouer après l'indépendance, en particulier dans le cas des personnes qui ne les soutenaient pas.

215. L'orateur suivant a convenu que les ressources humaines étaient les seules ressources naturelles de Montserrat. C'était à la population qu'il appartenait de se prononcer sur la question de l'indépendance politique en tenant compte de la situation économique actuelle de l'île, en particulier de la pénurie de ressources, malgré la présence probable de pétrole au large des côtes, le potentiel géothermique, etc. La qualité d'Etat constituait une étape sur le chemin de la maturité et il était dans l'intérêt de Montserrat d'aller de l'avant.

216. Mlle Vereen Thomas, secrétaire générale de la MAWU, a demandé à la Mission les conclusions qu'elle avait tirées de ses entretiens. La population voulait-elle l'indépendance économique avant l'indépendance politique ou les deux en même temps? Le Président a dit que tous ces points de vues avaient été exprimés. Il ne voulait pas les discuter, de crainte d'influencer l'opinion publique.

217. L'orateur suivant, M. Romeo a dit qu'il semblait y avoir une "effervescence politique" dans l'air; tout le monde voulait l'indépendance, mais personne ne savait exactement ce qu'elle représentait avant de l'avoir obtenue. Montserrat n'avait pas de ressources et sa population était peu nombreuse. L'agriculture, qui devait être la clef de voûte de l'économie, avait des résultats médiocres; il n'y avait pas de débouchés pour les produits agricoles de Montserrat, tous les pays de la région produisant la même chose. Même dans le secteur du tourisme, la situation était déplorable parce qu'il n'y avait pas de liaison internationale. Ce serait le suicide si Montserrat devenait indépendante tout de suite. Peut-être plus tard.

218. L'orateur suivant a demandé comment la population pouvait s'engager sur la voie de l'indépendance quand elle ne savait pas ce que c'était. L'indépendance avait un contenu différent selon les individus.

219. Un autre orateur a dit que la Mission avait été invitée par le Royaume-Uni à visiter à Montserrat en vue d'évaluer la situation, et que les rapports sur Montserrat avaient probablement été établis sur place. Il voulait pouvoir prendre connaissance des rapports qui avaient été fournis par le Gouverneur et le Ministre principal, et savoir quel était l'objet exact de la visite de la Mission à Montserrat. Le Président a promis d'envoyer à cet orateur des copies du document de travail que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies établit chaque année sur Montserrat.

220. C'est alors que le Ministre principal a demandé la parole. Il a souligné que son gouvernement n'avait pas demandé à la Mission de venir à Montserrat pour discuter de l'indépendance. La Mission était venue comme suite à un accord sur les territoires non autonomes conclu entre l'Organisation des Nations Unies et le Royaume-Uni. Il tenait à préciser qu'il y avait deux sortes d'indépendances - l'une politique, l'autre économique. L'indépendance donnait du prestige à un pays, à condition d'être une indépendance véritable. Il fallait un développement économique plus poussé, afin qu'au moment de l'indépendance politique, Montserrat ne connaisse pas les mêmes problèmes que d'autres pays.

221. S'agissant de la question des droits de l'homme soulevée par l'un des orateurs, le Ministre principal a dit qu'à sa connaissance, aucun gouvernement à Montserrat n'y avait jamais porté atteinte. La loi était suprême et s'appliquait à tous sans exception. Les habitants de Montserrat n'admettraient en aucun cas qu'on foule aux pieds leurs droits individuels.

222. Le Président a confirmé que la Mission avait bien été invitée par le Gouvernement de Sa Majesté à visiter le Territoire, mais que l'administration locale lui avait néanmoins accordé toutes les facilités nécessaires.

223. Un citoyen britannique a dit que le Royaume-Uni devrait accroître son aide à Montserrat.

224. L'orateur suivant était un citoyen de Montserrat résidant au Royaume-Uni. Il a demandé quel était l'organe de l'Organisation des Nations Unies qui suivait la situation économique et sociale dans les pays nouvellement indépendants. Le Président a répondu que divers comités et commissions suivaient diverses questions; il y avait par exemple une commission des droits de l'homme; par ailleurs, les pays qui connaissaient de graves difficultés économiques pouvaient demander l'assistance du système des Nations Unies.

225. L'orateur suivant a dit que la Mission devrait entendre les jeunes de Montserrat; les personnes plus âgées avaient exprimé des points de vue fondés sur l'expérience.

226. L'orateur suivant, qui résidait à Montserrat depuis 20 ans, était un citoyen du Royaume-Uni et de Montserrat. Il serait désolé que le peuple de Montserrat ne puisse plus rendre hommage à la reine d'Angleterre.

227. L'orateur suivant a déploré le fait que les habitants de Montserrat, qui pouvaient se rendre au Canada sans visa, soient obligés d'obtenir un visa pour se rendre au Royaume-Uni en tant que citoyens britanniques et aient à prouver qu'ils disposaient de suffisamment d'argent pour leur séjour. En dépit des progrès accomplis dans le domaine de l'enseignement, les ressortissants de Montserrat devraient s'expatrier pour trouver du travail, ce qui permettait à des ressortissants



du Royaume-Uni de venir travailler à Montserrat. Il s'agissait là, à son avis, d'une violation des droits de l'homme.

228. Un autre orateur a soutenu le point de vue selon lequel il fallait éduquer la population sur le plan politique et lui inculquer un sentiment de fierté nationale. A son avis, c'étaient les politiciens qui étaient responsables des lacunes à cet égard; M. Fergus, speaker du Conseil législatif, avait déployé des efforts remarquables pour sensibiliser la population aux divers aspects de l'indépendance, et ces efforts devraient être poursuivis par le gouvernement. Montserrat devrait avoir une constitution plus avancée; pour le moment, c'était le Royaume-Uni qui décidait ce qui servait le mieux ses intérêts.

229. M. John Dublin, membre du Conseil législatif, a pris la parole. Il a regretté que les jeunes n'aient pas donné leur point de vue au cours de la réunion; il était convaincu que les jeunes avaient des vues différentes de celles qui avaient été exprimées. Il était aussi d'avis que certains fonctionnaires n'avaient pas exprimé le fond de leur pensée. Il estimait qu'un pas définitif vers l'indépendance devrait être fait dans trois ans. Il fallait avoir confiance; les habitants de Montserrat pouvaient occuper tous les postes, depuis celui de gouverneur jusqu'au bas de l'échelle; il rendait hommage au Gouverneur pour tout ce qu'il avait fait, mais le gouvernement avait laissé la situation évoluer de telle sorte qu'il ne la contrôlait plus vraiment.

230. Les deux orateurs suivants ont dit que Montserrat pouvait devenir indépendant mais se sont demandé comment elle pourrait sans industries, financer ses représentations diplomatiques. Il fallait se préparer à l'indépendance et disposer de moyens financiers.

231. Une jeune femme a dit que, dans l'état actuel de l'économie - importations supérieures aux exportations, tourisme peu actif, secteur agricole sous-développé - elle ne voyait pas comment Montserrat pourrait faire face à la situation.

232. Le Ministre principal a de nouveau pris la parole. Il estimait que certaines des personnes qui étaient pourtant bien informées, n'avaient pas dit la vérité sur les postes supérieurs occupés par des expatriés. Son gouvernement faisait tout son possible pour employer des ressortissants de Montserrat, mais les salaires n'étaient pas assez intéressants.

233. Un autre orateur, adepte de la secte des Rastafariens, a dit qu'il ne saurait y avoir d'indépendance sans amour du prochain et sans confiance réciproque.

234. Les deux orateurs suivants ont dit que les gens ne savaient pas très bien ce que l'indépendance recouvrait. L'un a estimé qu'il faudrait fixer des objectifs pour que le Territoire soit prêt, au cas où il serait forcé d'accéder à l'indépendance. L'autre a demandé pourquoi l'Organisation des Nations Unies faisait savoir à Montserrat qu'elle devait devenir indépendante.

235. Deux orateurs en provenance d'Etats indépendants des Caraïbes ont pris la parole. Ils ont dit à la population d'avoir confiance; chaque Etat avait eu des problèmes et le seul moyen de les résoudre était de travailler dur.

236. Les trois orateurs suivants ont mis l'accent sur le développement de l'économie. Montserrat jouissait d'une autonomie interne complète, et l'indépendance n'allait pas amener la stabilité économique. Le fait d'être associé au Royaume-Uni ne signifiait pas que Montserrat n'était pas autonome.

237. M. Bass a demandé au Gouverneur d'exposer la position de la Puissance administrante. Le Gouverneur a déclaré que c'était à la population de dire si elle voulait l'indépendance. Le Royaume-Uni appuyait le droit de chaque membre du Commonwealth à l'autodétermination. Le Royaume-Uni aiderait Montserrat à développer son économie, pour qu'elle puisse faire son choix. Si la population était mécontente, elle pouvait toujours adresser des doléances au Gouvernement de Sa Majesté.

### III. ENTRETIENS TENUS A LONDRES

#### A. Rencontre avec M. Cranley Onslow, ministre d'Etat au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, et avec d'autres personnalités

238. M. Onslow et d'autres responsables du Ministère ont reçu les membres de la Mission à 10 h 30, le 7 septembre. Après leur avoir souhaité la bienvenue, M. Onslow a prié les membres de la Mission de lui faire part de leurs impressions générales à l'issue de leur visite à Montserrat. Les discussions de fond auraient lieu lors d'une réunion.

239. Le Président a remercié le Ministre d'Etat pour ses paroles de bienvenue et, au nom du Comité spécial et de la Mission, a également remercié le Gouvernement britannique de les avoir invités à se rendre à Montserrat. Il a ajouté que les relations entre le Comité spécial et le Royaume-Uni étaient bonnes, comme en témoignait l'esprit de coopération qui régnait entre eux et dont la présente Mission de visite était un exemple. Montserrat ne posait pas de problème particulier. Ce Territoire étant comparable aux îles Vierges britanniques, aux îles Caïmanes et aux îles Turques et Caïques par ses dimensions, son emplacement géographique, sa population peu nombreuse et ses ressources naturelles limitées. La population de Montserrat estimait nécessaire de développer d'autres ressources économiques pour l'aider à continuer à progresser pendant la période suivant l'indépendance sans se heurter aux difficultés qu'avaient connues certains de ses voisins.

240. Après avoir reconnu que les relations entre le Royaume-Uni et le Comité spécial étaient bonnes, M. Onslow a demandé à ses collègues de faire quelques observations sur la situation des autres territoires dépendants du Royaume-Uni dans les Antilles.

241. M. John Edwards, directeur du Département Antilles-Atlantique au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, a indiqué que le Royaume-Uni souhaitait prendre en considération les aspirations des populations de ces territoires; la population des îles Caïmanes et des îles Vierges britanniques avait informé des missions de visite des Nations Unies qu'elle n'était pas prête à s'engager sur la voie de l'indépendance, bien que, sur le plan économique, les îles Caïmanes eussent un revenu par habitant supérieur à celui du Royaume-Uni.

242. Dans le cas des îles Turques et Caïques, certains progrès étaient réalisés en matière de développement économique; des fonds supplémentaires avaient été alloués pour l'agrandissement de l'aéroport de Providenciales et des investissements considérables avaient été effectués dans le secteur du tourisme; c'était là l'ébauche d'une base économique à partir de laquelle la population pourrait décider de son avenir.

243. M. Onslow, se référant à nouveau à Montserrat, s'est dit heureux que la Mission ait fait oeuvre utile et que ses travaux aient été couronnés de succès. Montserrat avait atteint un haut degré d'autonomie interne et le prochain stade serait l'accession à l'indépendance lorsque la population en exprimerait le désir. Il croyait comprendre que tel n'était pas le cas pour l'instant, ce qui était peut-être dû à la situation économique, comme dans le cas des îles Caïmanes, et au problème de la sécurité extérieure.

244. Abordant la question de l'assistance économique, M. Onslow a dit que les montants alloués à Montserrat avaient continué de s'accroître bien que l'aide provenant de l'étranger en général eût diminué. Il ne serait pas facile à Montserrat d'absorber des sommes supplémentaires au titre de projets ordinaires. Quant au projet de Little Bay, on avait évoqué la nécessité d'un financement important, mais le Royaume-Uni tenait d'abord à en évaluer la viabilité compte tenu de la situation économique internationale. Vu les ressources qui lui étaient consacrées, le tourisme ne constituait pas encore une source de revenus suffisants. Le Royaume-Uni devait s'assurer que l'argent des contribuables était bien utilisé et il tiendrait compte des fonds privés qui complèteraient ses propres investissements. Il ne serait pas sage d'investir lourdement dans un projet qui n'assurerait pas la viabilité économique du Territoire.
245. Le Président de la Mission a dit que le Gouvernement de Montserrat accordait une grande importance au projet de Little Bay, de même qu'au réaligement de la piste d'atterrissage et aux améliorations à apporter aux installations portuaires. Ces préoccupations étaient légitimes pour un pays qui voulait se doter d'une base économique solide avant d'accéder à l'indépendance. L'agriculture de Montserrat n'était pas suffisamment développée pour fournir cette base; les projets considérés permettraient au tourisme de se développer, ce qui rendrait Montserrat très compétitif dans la région.
246. M. Onslow a déclaré que l'absence de progrès dans le cas de Little Bay ne devait pas être considérée comme un obstacle à l'indépendance. Si le projet était économiquement viable et attirait d'autres investisseurs, le Royaume-Uni l'examinerait avec la plus grande attention. Ce projet ne soulevait aucune difficulté sur le plan politique, seule sa viabilité économique posait des problèmes.
247. M. Edwards a ajouté que la plupart des plages de Montserrat étaient de sable noir et donc peu attrayantes; Little Bay étant la seule plage de sable blanc accessible, il fallait veiller à l'aménager aussi bien que possible. En cette période de récession, l'accent devait être mis sur le tourisme "de haut de gamme" et plus l'on pouvait obtenir d'investissements privés, mieux cela valait.
248. M. Onslow a ensuite demandé à la Mission quelles étaient ses conclusions sur la situation politique du Territoire et la question de son accession à l'indépendance. Lorsque le peuple de Montserrat en exprimerait le désir, le Gouvernement britannique favoriserait son progrès sur le plan constitutionnel.
249. Le Président a répondu que la population estimait nécessaire de prévoir un stade constitutionnel intermédiaire entre le statut actuel et l'indépendance. Dans ses recommandations, la Mission avait dit que cette question devait faire l'objet de négociations entre la Puissance administrante et les autorités locales. Elle avait également constaté une certaine appréhension à propos des questions de sécurité et se demandait quels arrangements pouvaient être conclus à cet égard.
250. M. Onslow a déclaré que les menaces qui pesaient sur l'intégrité territoriale après l'indépendance étaient un sujet de préoccupation pour le Gouvernement britannique. Celui-ci estimait nécessaire de prendre certaines mesures pour mettre au point un système de sécurité collective dans les Caraïbes, et consultait le Commonwealth et les Gouvernements canadien et antillais à ce sujet. D'autres discussions auraient lieu après que M. Onslow lui-même se serait rendu dans cette région vers la fin de 1982.

B. Entretien avec des responsables du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth

251. A 11 heures, le même jour, la Mission a tenu une réunion de travail avec les personnalités suivantes : M. C. S. R. Giffard, sous-secrétaire au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth; M. John Edwards, directeur du Département Antilles-Atlantique; M. Walter Wallace, directeur de la Section des territoires dépendants du Département Antilles-Atlantique; M. Richard Phillips; M. John Robbins; et M. Michael Maclay, membre de la Mission permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies.

252. Sur la demande de M. Giffard, M. Edwards a fait le résumé des entretiens qui ont eu lieu avec le Ministre d'Etat (voir par. 238 à 250).

253. Le Président de la Mission a ensuite déclaré qu'il lui était agréable d'étudier la situation à Montserrat; bien que ce Territoire fût de petites dimensions, faiblement peuplé et doté de maigres ressources naturelles, l'enthousiasme, l'ambition et le réalisme de la population avaient impressionné la Mission. La population savait très bien quelles étaient ses possibilités, et l'économie était sa principale préoccupation. De l'avis de la Mission, la question de la phase constitutionnelle et politique qui devait précéder l'indépendance totale devait être examinée à la fois par le Royaume-Uni et par les autorités de Montserrat. La population savait que l'indépendance était inévitable, mais qu'avant de l'obtenir, il fallait doter le Territoire d'une base économique stable. A cette fin, le projet de Little Bay, le prolongement et le réaligement de la piste d'atterrissage et les améliorations à apporter aux installations portuaires lui semblaient indispensables. La Mission estimait que cette évolution était légitime et soutenait moralement le Ministre principal dans les entretiens qu'il avait avec la Puissance administrante à ce sujet. La Mission exprimait l'espoir que le Royaume-Uni accorderait une attention particulière au projet de Little Bay; le peuple de Montserrat le méritait, car c'était un peuple travailleur et résolu, dont la capacité de travail avait été démontrée par le fait qu'il avait réussi à se passer de subventions deux ans avant la date prévue et à lutter contre l'inflation.

254. A propos de Little Bay, le représentant de la Puissance administrante a dit que de l'avis des autorités les principaux investissements devaient être privés, l'assistance du Royaume-Uni portant sur l'infrastructure. Il convenait avec le Président des progrès économiques considérables qu'avait accomplis Montserrat en ce qui concernait les subventions et la lutte contre l'inflation. Le Royaume-Uni avait lui aussi fourni une aide au développement d'un montant approprié qui, au cours de l'exercice 1983-1984, serait supérieure de 20 p. 100 à celle allouée en 1982-1983, à un moment où le programme d'aide du Royaume-Uni diminuait considérablement. Il fallait confier le projet de Little Bay à un promoteur privé, surtout en cette période de récession mondiale qui touchait particulièrement l'industrie touristique. L'idéal serait qu'un investisseur privé prouve l'intérêt qu'il portait au projet en y investissant le plus possible. Le Royaume-Uni contribuerait à la mise en plan de l'infrastructure nécessaire, mais son intervention consisterait essentiellement à combler l'écart lorsque l'investisseur et les autorités du Territoire seraient sur le point d'aboutir à un accord. Il pourrait par exemple alimenter le site en eau ou en électricité ou construire les voies d'accès nécessaires. Dans le cas des îles Turques et Caïques par exemple, il avait fallu pour que le projet du Club Méditerranée voit le jour, agrandir l'aéroport de Providenciales. Puisque Little Bay était la clé de tous les investissements touristiques à Montserrat, il était important de mener correctement les opérations.

255. Le Président a demandé s'il incombait aux autorités de Montserrat de trouver un investisseur. Il lui a été répondu que si cette tâche était essentiellement leur responsabilité, le Gouvernement britannique était disposé à l'aider. Il était également possible de trouver un investisseur par l'intermédiaire de la Commission des Antilles ou des banques d'affaires de Londres. L'étude de faisabilité, presque achevée, avait été communiquée au Ministre principal pour que celui-ci l'examine avec un investisseur potentiel. Au cours des négociations, le Royaume-Uni ne pouvait pas autoriser le Ministre principal à se présenter devant un promoteur en disant que le Royaume-Uni appuierait le résultat des négociations, quel qu'il soit. Le Royaume-Uni devait au contraire renforcer le pouvoir de négociation du Ministre principal face à l'investisseur. En adoptant cette position, il donnait en un sens plus de pouvoir au Ministre principal. La volonté du Royaume-Uni d'aller de l'avant sur cette base ne faisait aucun doute.

256. Alors qu'on lui demandait s'il était possible d'estimer la contribution du Royaume-Uni en pourcentage par rapport à la totalité des fonds nécessaires, le représentant a répondu que cette contribution ne pouvait pas être définie et qu'elle ne porterait que sur les infrastructures; en principe, le Royaume-Uni était disposé à envisager la construction d'une route, la fourniture d'eau et d'électricité, mais cela dépendrait de la forme définitive du projet choisi. M. Neil Martin, ministre du développement des territoires d'outre-mer, avait une opinion bien arrêtée sur ce projet et estimait que le promoteur privé devait y investir le plus possible.

257. Comme on leur demandait de fournir des exemples de projets analogues, les représentants ont mentionné des projets concernant les îles Turques et Caïques, Anguilla (où il y avait plusieurs projets) et Antigua. Ce qu'avait accompli le Royaume-Uni dans d'autres îles montrait qu'il était prêt à accorder son assistance.

258. La Mission a demandé quel était le rang de priorité que le Royaume-Uni accordait à l'aéroport de Montserrat, en tant qu'infrastructure nécessaire du développement. Un représentant de la Puissance administrante a répondu que ce problème était à l'étude depuis de nombreuses années. Il n'y avait pas de solution facile car le Territoire n'était pas plat; aucun autre site n'était disponible et pour prolonger la piste d'atterrissage, il faudrait en changer l'orientation. La construction d'un aéroport international était coûteuse et ne garantissait pas l'établissement de services réguliers non plus qu'un important trafic de passagers, comme l'avait montré l'expérience de Saint-Kitts-et-Nevis. Ce dont Montserrat avait besoin, c'était d'une bonne liaison avec Antigua, et le terrain d'aviation actuel suffisait à assurer ce service puisqu'il pouvait accueillir l'avion à turbopropulseur HS-748, d'une capacité de 48 passagers.

259. Comme on lui demandait si une piste d'atterrissage plus longue faciliterait le développement économique en favorisant l'exportation de marchandises, compte tenu du déséquilibre actuel de la balance commerciale, le représentant de la Puissance administrante a dit que le problème qui se posait n'était pas un problème de transport mais de production. L'insuffisance des transports maritimes était un problème régional. Dans le cas de Montserrat, ce n'était pas l'insuffisance des installations portuaires ou de l'aéroport qui freinait le développement. Doubler la longueur de la piste d'atterrissage pour que puissent y atterrir des DC-9 entraînerait une concurrence au niveau du financement entre les divers projets, ce qui pourrait priver de fonds certains autres projets peut-être rentables à plus court terme. C'était une question de priorité et aucune décision définitive n'avait été prise quant à la piste d'atterrissage.

260. Une autre personnalité a ajouté que les faibles dimensions de la piste d'atterrissage n'empêchaient pas le développement d'une industrie touristique; certains touristes, par exemple, n'étaient attirés par les îles Vierges britanniques que parce qu'elles étaient difficiles d'accès.

261. S'agissant de la situation constitutionnelle et politique, le représentant de la Puissance administrante a déclaré que Montserrat était parvenue à un stade constitutionnel très avancé et qu'aucun progrès n'était plus possible jusqu'à ce que l'accession à l'indépendance soit décidée. La politique étrangère, la sécurité extérieure et intérieure du Territoire relevaient en dernier ressort du Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni qui devait par conséquent avoir les moyens de s'acquitter de ces responsabilités.

262. La prochaine étape pour Montserrat ne pouvait être que l'accession à l'indépendance. Elle avait déjà un pas d'avance sur les autres îles des Caraïbes étant donné que le Gouverneur était tenu d'accepter les avis du Conseil exécutif, ce qui n'était pas le cas dans les autres territoires non autonomes. L'éducation politique était l'affaire des autorités locales et des partis politiques et la visite de la Mission y avait contribué et stimulait le débat sur toutes les questions. Deux ans auparavant, Montserrat avait organisé un séminaire sur l'indépendance et ses conséquences : c'était la première fois qu'un territoire non autonome avait pris l'initiative dans ce domaine.

263. S'agissant du développement agricole, le Président de la Mission a dit que le niveau des importations était très élevé. Par le passé, Montserrat n'avait pas mis suffisamment l'accent sur les exportations agricoles et si elle ne renversait pas cette tendance à l'avenir, la production resterait très faible. La Mission a estimé que les cultures de rapport devraient être développées, mais qu'il fallait étudier soigneusement le type de culture à encourager, de façon à éviter toute concurrence avec les voisins de Montserrat.

264. Le représentant de la Puissance administrante a indiqué que le Royaume-Uni avait toujours donné la priorité à l'agriculture mais qu'il s'agissait ici plus d'un problème de motivation que de terre. Il fallait donc sensibiliser la population à l'importance et à la valeur de l'agriculture dans l'économie.

265. S'agissant du développement de l'industrie de la pêche, on a fait observer que cette activité n'était pas traditionnelle à Montserrat, et qu'en outre l'empoisonnement des poissons et les eaux non protégées posaient des problèmes. La Mission a noté que des permis avaient récemment été délivrés à des navires de pêche hauturière et a estimé qu'il conviendrait de prendre des mesures intermédiaires pour aider les pêcheurs locaux.

#### IV. OBSERVATIONS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

##### A. Evolution politique et constitutionnelle

266. Les réunions qui ont eu lieu dans le Territoire ont donné à la Mission l'impression que la population dans son ensemble considérait l'indépendance comme inévitable mais, compte tenu des circonstances actuelles, elle estimait n'être pas encore prête à franchir ce pas.

attractifs. Toutefois, on a exprimé l'espoir qu'il serait remédié à cette situation dans un avenir proche.

285. La Mission a également été informée que la grande majorité de la population avait accès aux services de santé préventive bien que l'hôpital ne soit pas équipé pour assurer le traitement de certaines maladies.

286. Le secteur de l'éducation bénéficie d'une haute priorité dans le budget ordinaire. Le Ministère de l'éducation, de la santé et des services communautaires reçoit 32 p. 100 du budget total et près de la moitié de ce pourcentage va à l'éducation.

287. Il y a 16 écoles primaires, 2 écoles secondaires du premier cycle, une école secondaire du second cycle et un collège polytechnique dans le territoire. Le taux d'alphabétisation est de 92 p. 100 environ. Le gouvernement n'a pas de programmes officiels d'alphabétisation, mais il en existe quelques-uns qui sont dus à l'initiative privée.

288. L'enseignement primaire et secondaire est gratuit dans le territoire et le gouvernement offre des bourses pour des études supérieures à l'étranger. La Mission a noté qu'il n'y avait pas de programme de formation d'enseignants dans le territoire.

289. En ce qui concerne le logement, la Mission a été informée que les besoins n'étaient pas encore totalement satisfaits. A cet égard, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures précises dont les suivantes :

a) Fournir les matériaux de construction nécessaires aux particuliers qui apportent le terrain et la main-d'oeuvre;

b) Construire les fondations, la charpente de la maison et la salle de bain pour les acheteurs qui fournissent la main-d'oeuvre;

c) Construire sur des parcelles prêtes à être habitées des maisons et les vendre à des prix concurrentiels;

290. La Mission souhaite faire les recommandations suivantes :

a) Il conviendrait d'intensifier les efforts pour diversifier l'économie;

b) Il faudrait mettre davantage l'accent sur la mise en place de l'infrastructure et veiller à attirer et à encourager les capitaux aux fins d'investissement;

c) Il conviendrait d'encourager davantage les jeunes à travailler dans l'agriculture par le biais de l'enseignement et de mesures d'incitation;

d) La Puissance administrante devrait étudier favorablement la possibilité de construire un complexe touristique à Little Bay, de prolonger la piste de l'aéroport, de moderniser les infrastructures portuaires existantes et de les protéger des tempêtes en construisant un port en eau profonde et un débarcadère pour les navires de croisière;



e) Il conviendrait d'encourager la nouvelle coopérative de pêche à se doter des moyens et des installations nécessaires pour pratiquer la pêche hauturière;

f) Il faudrait acheter davantage de machines et d'équipements ainsi que des systèmes et des installations de réfrigération de manière à pouvoir développer d'autres petites industries telles que la transformation et la mise en boîtes de fruits et de légumes tropicaux;

g) Il faut garder présente à l'esprit la nécessité de former du personnel médical local et de fournir du matériel spécialisé.

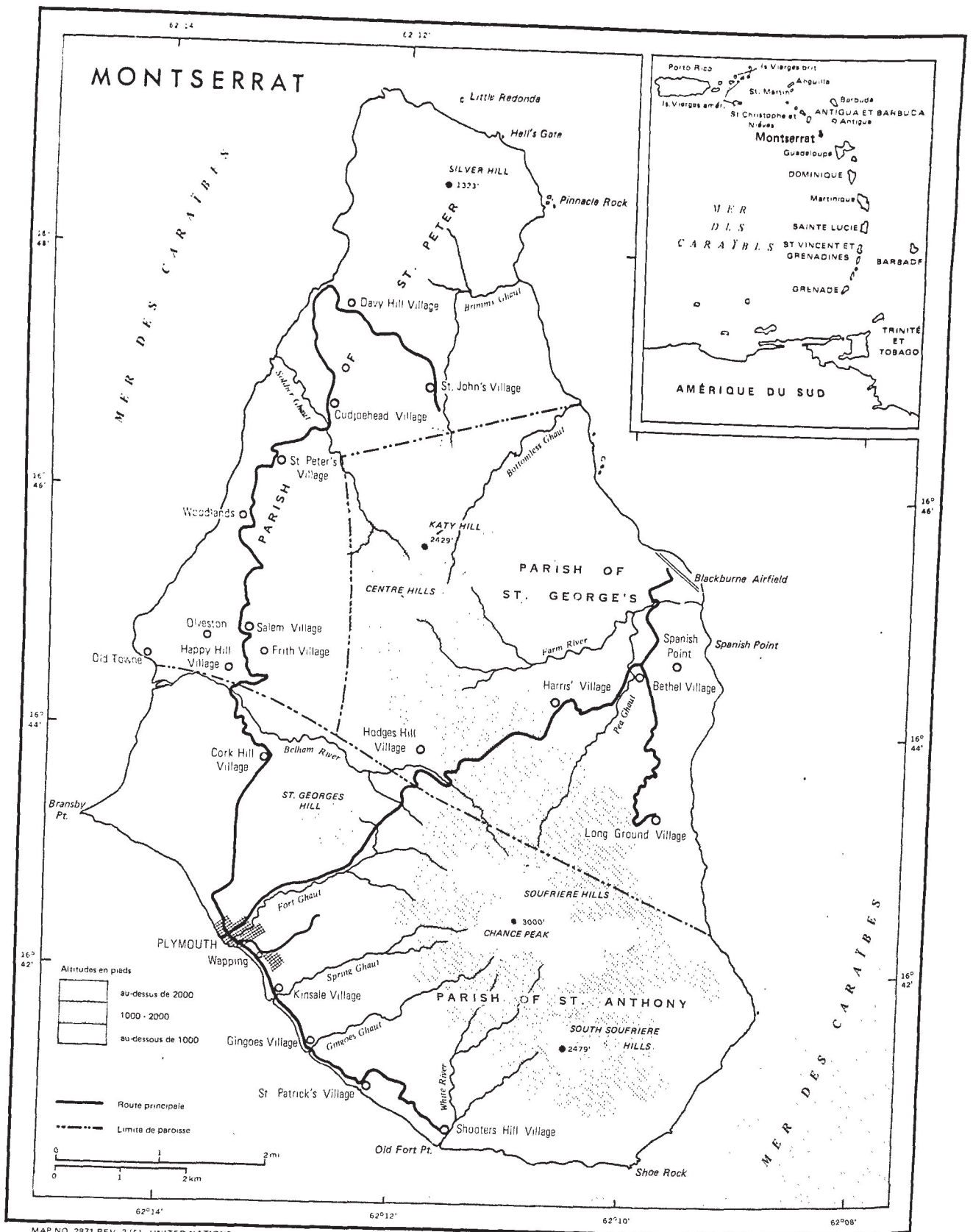
291. La Mission a eu le sentiment que l'administration locale et la population en général comptaient trop sur la Puissance administrante et dépendaient trop d'elle. Tout en sachant que cette situation s'explique par le statut actuel du territoire, la Mission recommande fermement à la Puissance administrante, en coopération avec les autorités politiques locales et sans préjudice des projets en cours, d'insuffler un esprit de sacrifice et d'indépendance à la population de Montserrat pour la préparer à tout changement constitutionnel à venir.

#### Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Quatrième Commission, 15ème séance, par. 28 à 31.

2/ La monnaie locale est le dollar des Caraïbes orientales. Un dollar des Etats-Unis = 2,70 dollars des Caraïbes orientales.

3/ Pour le rapport de la Mission de visite des Nations Unies à Montserrat en 1975, voir le Supplément No 23 des Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session (A/10023/Rev.1), vol. IV, chap. XXVIII, annexe.



MAP NO. 2871 REV. 2 (F) UNITED NATIONS  
OCTOBER 1982